

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9038

Jeudi 11 Juin 2020

Confinement à deux vitesses

Ce vilain Covid qui nous divise

*Le chef du gouvernement corrobore "les fuites"
d'avant son intervention devant le Parlement*



Pages 2-3-4

L'après Covid-19 doit faire place à un Maroc social et créateur de richesse



Les priorités du développement à moyen terme du Maroc déclinées par McKinsey

Page 14

Hanane Chaibainou
L'expérience marocaine dans la gestion du Covid-19 a été reconnue comme exemplaire



Entretien

Page 10

Rabat consterné par les assertions algériennes
Le rappel du consul général du Maroc à Oran a été décidé à l'initiative exclusive du Royaume



Page 6

La protection juridique de l'ONU contre la discrimination



Page 13



Confinement à deux vitesses

Ce vilain Covid qui nous divise

Aujourd'hui, 11 juin, après plus de deux mois sous cloche, c'est un Maroc coupé en deux qui s'apprête à reprendre progressivement ses activités. Passons-nous, par l'effet de cette semi-liberté, de la mise à l'ombre à la lumière ? Loin de là. Qu'il soit vert ou rouge, le pays entre en fait dans une zone grise. À moitié libre, à moitié contraint. Jusqu'à maintenant enfermés entre quatre murs, les citoyens et citoyennes seront désormais, dans le meilleur des cas, enserrés par mille précautions. Ainsi, par le biais d'un communiqué conjoint publié dans la foulée de

l'adoption en Conseil de gouvernement du décret autorisant le démarrage du déconfinement progressif et sa publication au Bulletin officiel, les ministères de l'Intérieur et de la Santé nous apprennent en somme que les contacts reprennent, à condition qu'ils n'aient pas lieu. Que les individus peuvent se rapprocher, à condition qu'ils gardent leurs distances. Bref, on file tout droit vers une minutieuse police des corps qu'il va falloir respecter et surtout faire respecter, certainement pour éviter le scénario vécu par des pays comme le Chili où l'épidémie est repartie de plus belle à cause d'un manque de vigilance et un

retour à la normale précipité. Une inquiétude légitime et bel et bien réelle alors que les mesures du déconfinement progressif ou de l'allègement du confinement inquiètent.

À commencer par la reprise des activités économiques sur l'ensemble du territoire. Elles concernent toutes les activités excepté les cafés, les restaurants pour le service sur place, les hammams, les salles de cinéma ou encore les théâtres et les malls. En partant de ce principe, comment peut-on raisonnablement croire qu'une reprise des transports en commun urbains avec un taux d'exploitation de la capacité de 50% maximum est possible

? Si ce seuil est atteint, faudra-t-il aller au travail à pied ? Cette problématique se posera surtout dans la zone 2, autrement dit les provinces et préfectures où le coronavirus est encore omniprésent ou du moins « moyennement maîtrisé », comme l'a précisé le chef du gouvernement, hier après-midi devant le Parlement. Une zone qui englobe les plus grandes villes du Royaume (Tanger, Fès, Rabat, Casablanca, Marrakech) et des villes se trouvant en périphérie ou à plus ou moins de 100 kms. Autre élément important, la zone 2 concentre 61% de la population marocaine. Au vu de ces données et de la crise ➡➡

Le Maroc coupé en deux

Zone de confinement N° 1

- Préfecture et provinces de l'Oriental
- Provinces de la région de Béni Mellal-Khénifra
- Provinces de la région Draâ-Tafilalet
- Préfectures et provinces de la région Souss-Massa
- Provinces de la région de Guelmim-Oued Noun
- Provinces de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra
- Provinces de Dakhla-Oued Eddahab
- Préfecture de M'diq-Fnideq
- Province de Tétouan
- Province de Fahs-Anjra
- Province d'Al-Hoceima
- Province de Chefchaouen
- Province d'Ouezzane
- Préfecture de Meknès
- Province d'Ifrane
- Province de Moulay Yaâcoub
- Province de Sefrou
- Province de Boulmane
- Province de Taounate
- Province de Taza
- Province de Khémisset
- Province de Sidi Kacem
- Province de Sidi Slimane
- Province de Settat
- Province de Sidi Bennour
- Province de Chichaoua

- Province d'Al-Haouz
- Province d'El Kelaâ des Sraghna
- Province d'Essaouira
- Province de Rehamna
- Province de Safi
- Province de Youssoufia

Décisions

- Sortir sans avoir besoin d'une autorisation spéciale de déplacement à l'intérieur du périmètre territorial de la préfecture ou la province;
- Reprise du transport public urbain avec une exploitation ne dépassant pas 50% de la capacité d'accueil;
- Liberté de déplacement à l'intérieur du périmètre territorial du lieu de résidence, sans l'obligation de disposer d'une autorisation (en se contentant de présenter la Carte nationale d'identité électronique);
- Réouverture des salons de coiffure et des instituts de beauté avec une exploitation ne dépassant pas 50% de la capacité d'accueil;
- Réouverture des espaces publics en plein air (promenades, jardins, lieux publics, etc);
- Reprise des activités sportives individuelles en plein air (marche, vélos, etc);
- Maintien de l'ensemble des autres restrictions décrétées pendant l'état d'urgence sanitaire (interdiction des rassemblements, des réunions, des fêtes, des fêtes de mariage, des funérailles, etc);

Zone de confinement N° 2

- Préfecture de Tanger-Asilah
- Province de Larache
- Préfecture de Fès
- Province d'El Hajeb
- Préfecture de Rabat
- Préfecture de Skhirat-Témara
- Province de Kénitra
- Préfecture de Casablanca
- Préfecture de Mohammédia
- Province d'El Jadida
- Province de Nouaceur
- Province de Médiouna
- Province de Benslimane
- Province de Berrechid
- Préfecture de Marrakech

Décisions

- Obligation de disposer d'une autorisation exceptionnelle de déplacement pour toute sortie;
- Fermeture des commerces à 20H00
- Reprise du transport public urbain sans dépasser 50% de la capacité d'accueil;
- Maintien de l'ensemble des autres restrictions imposées lors de l'état d'urgence sanitaire (interdiction des rassemblements, des réunions, des fêtes, des fêtes de mariage, des funérailles, etc)."

des transports qui sévit dans les grandes métropoles, ne pas aller au-delà des 50% dans le bus, le tramway ou les taxis blancs est une utopie.

Et puis, toujours dans le cadre des mesures relatives à la première phase du déconfinement progressif, reprendre les souks hebdomadaires tout en gardant les cinémas et théâtre fermés est incompréhensible. Malheureusement, au Maroc, tout le monde sait que les salles de cinéma sont beaucoup moins fréquentées que les souks hebdomadaires. Des souks qui n'ont d'ailleurs d'hebdomadaires que l'intitulé. Ce n'est pas comme si tous les souks hebdomadaires du Maroc se tenaient le même jour. Bien au contraire. Et ça tout le monde le sait, sauf ceux qui ont élaboré ce plan de déconfinement progressif. Un plan qui donne la fâcheuse impression d'être totalement déconnecté de la réalité et du contexte marocain. Des us et coutumes des citoyens et citoyennes.

Excepté cette toute petite liberté ac-

cordée aux Marocains dépendant de la zone 2, toutes les autres restrictions restent en vigueur, enfin à une nuance près. « L'autorisation accordée par l'employeur dispense de l'obligation de présenter celle accordée par les autorités. Elle peut servir aux citoyens pour leurs déplacements dans les commerces », a assuré le chef du gouvernement dans son intervention au Parlement. Mais malgré cela, pour celles et ceux enfermés dans des logements exigus, coupés des autres, cet allègement a des allures d'un cauchemar sans fin. « Les indicateurs épidémiques se sont sensiblement améliorés. Mais nous avons des conditions pour lever le confinement (taux de reproduction du virus, capacité du système hospitalier...) », s'est justifié Saad Dine El Otmani. Petit lot de consolation, au cas où vous auriez oublié d'acheter du pain et qu'il est 18h passées, ne vous inquiétez pas, les commerces ne fermeront qu'à partir de 20h à compter d'aujourd'hui. Et c'est tout. La meilleure part

du gâteau est réservée aux habitants de la zone 1.

Ces derniers reprendront le cours ordinaire du temps et pourront s'assurer de la justesse d'une implacable vérité : les humains sont des animaux sociaux. Ils vivent d'échange, de partage, de solidarité. Ils préfèrent le mouvement, le simple battement de la vie. Donc, en clair, finies les autorisations de sortie. La circulation en toute liberté reprendra dans le territoire de leur province ou leur préfecture. De plus, avec la réouverture des salons de coiffure et de beauté, en dépit d'un taux d'exploitation de la capacité de 50% maximum, la mèche récalcitrante ou encore la barbe hirsute ne seront plus que de mauvais souvenirs. Tout comme les kilos superflus, grâce à la réouverture des jardins publics et la reprise des activités sportives individuelles en plein air dont la marche et le vélo. En revanche, pour les rassemblements et réunions, célébrations et autres mariages, c'est toujours niet. Les habitants

de la zone 2 diront que c'est un moindre mal avec un soupçon de jalousie. Et si vous pensez à faire un saut vers la zone 1, détrompez-vous. Cela ne rentre pas dans le champ du possible, a minima pour la semaine. Et pour cause, « ces mesures sont temporaires. L'évaluation sera hebdomadaire. Nous sommes dans la première phase. Nous ne savons pas encore quand est-ce qu'on procédera au passage à la deuxième phase qui contiendra de nouvelles mesures d'assouplissement », a indiqué Saad Dine El Othmani avant de sonner la fin de la récréation pour l'administration publique « Dans la zone 1, les fonctionnaires sont appelés à regagner leurs postes, sauf pour les cas exceptionnels. Dans la seconde zone, les fonctionnaires des bureaux externes (en contact avec les usagers) doivent regagner leurs postes également. Dans les bureaux internes, les chefs de service évalueront le taux adéquat du travail en présentiel ».

Chady Chaabi

Saad Dine El Otmani : *Toutes les opportunités offertes seront mises à profit*

Détermination à réussir la prochaine phase du plan de lutte contre le coronavirus



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a souligné, mardi à Rabat, que le gouvernement, après avoir achevé la première phase de la lutte contre l'épidémie liée au nouveau coronavirus, est déterminé à réussir la prochaine étape.

Lors d'une réunion du Conseil de gouvernement tenue en vidéoconférence, il a indiqué que le gouvernement, sous la conduite clairvoyante de S.M le Roi, a oeuvré de manière cohérente et positive, à la faveur de la coopération entre les différents secteurs, malgré la forte pression qui pré-

valait lors de l'étape précédente en raison de la situation exceptionnelle et de la difficulté d'accompagnement, et qui nécessitait un haut degré d'entente et de complémentarité entre les membres du gouvernement, a précisé le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, dans un communiqué lu à l'issue de cette réunion.

Saad Dine El Otmani s'est félicité, dans ce sens, de l'approche adoptée dans la gestion de cette étape avec un degré élevé de

patriotisme, de professionnalisme, de persévérance et d'engagement, autant de valeurs dont, a-t-il poursuivi, "nous sommes fiers et grâce à elles, nous avons pu faire face à l'épidémie, la contenir et la contrôler".

Le chef du gouvernement a mis en avant les initiatives et les décisions de S.M le Roi, les qualifiant de courageuses, proactives, prospectives, répondant aux attentes des citoyens et servant les intérêts de la patrie, ajoutant que ces mesures, source de fierté, ont permis à notre pays d'éviter d'énormes pertes en raison de l'épidémie

de coronavirus".

Il a salué, en outre, les efforts accomplis par l'ensemble des ministres, les appelant à "continuer à se mobiliser pour réussir les prochaines étapes", et mettant en exergue "l'honneur de servir la patrie dans ces circonstances exceptionnelles".

Après avoir souligné l'engagement du gouvernement à poursuivre ses efforts sous la conduite éclairée de S.M le Roi, il a émis le souhait de voir notre pays réaliser un décollage à tous les niveaux et que les opportunités offertes dans ces circonstances soient mises à profit.

Le chef du gouvernement corrobore “les fuites” d'avant son intervention devant le Parlement

Le confinement est l'un des leviers permettant de lutter contre la pandémie



L'état d'urgence sanitaire offre au gouvernement la possibilité d'adopter des mesures et des décisions à l'instar du confinement imposé face à la pandémie de Covid-19, a affirmé mercredi à Rabat le chef du gouvernement Saad Dine El Othmani.

S'exprimant lors de la séance mensuelle des questions de politique générale devant la Chambre des représentants, il a souligné que le confinement sanitaire fait partie des décisions prises dans le cadre de l'état d'urgence, aux côtés de mesures comme la fer-

meture des frontières, le port des masques et l'interdiction d'une série d'activités.

L'état d'urgence sanitaire est déclaré en vertu d'un texte de loi par le biais duquel le Parlement donne l'aval à l'Exécutif pour mettre en application cette démarche, a-t-il rappelé.

Après l'adoption du décret-loi sur l'état d'urgence, a-t-il poursuivi, le gouvernement a fait passer des décrets pour la mise en œuvre des mesures de confinement en tant que l'un des leviers aux mains des autorités pour lutter contre la pandémie.

Le Conseil de gouvernement avait adopté, lors d'une réunion mardi, le projet de loi 2.20.406 relatif à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans l'ensemble du territoire national, du mercredi 10 juin à 18h00 jusqu'au vendredi 10 juillet à 18h00.

Le projet porte aussi sur l'allègement progressif des mesures de confinement sanitaire, en prenant en considération les différences de la situation épidémiologique entre les régions, préfectures et provinces du Royaume.

L'OMLCTE condamne la profanation de la Stèle Abderrahmane El Youssefi



L'Observatoire marocain de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme a dénoncé la profanation de la Stèle Abderrahmane El Youssefi à Tanger dans la nuit de samedi 30 mai der-

nier, soit un jour après le décès et l'inhumation de ce dernier au cimetière Achouhada de Casablanca.

L'Observatoire a qualifié cet acte criminel de « lâche et haineux » soutenu par « un référentiel extrémiste ».

« Malheureusement, ceux qui voulaient nuire à la mémoire du défunt ont perdu d'avance cette bataille. Car ils ont oublié dans leur euphorie extrémiste maladroite que Si Abderrahmane habite pour toujours le cœur des Marocains », a mis en exergue un communiqué de l'OMLCTE.

Il a également souligné que l'identification des personnes qui ont osé commettre cet acte pourrait conduire aux vrais commanditaires et, le cas échéant, aux organisations extrémistes qui les embrigadent et les endoctrinent.

« Nous faisons confiance à l'institution sécuritaire et au système judiciaire pour qu'ils identifient ces criminels », a mis en avant la même source.

Par ailleurs, l'Observatoire a réitéré son appel à la nécessité d'assécher les sources de l'idéologie extrémiste et terroriste dans toutes les structures de production de connaissances et de culture dans la société.

« Nous sommes toujours dans une guerre ouverte contre l'extrémisme et ses diverses manifestations, dans la culture, les comportements et les actes, et nous avons encore le temps d'ouvrir un débat sur les valeurs de modération, de tolérance et de wassatiya, et sur les mécanismes de leur traduction institutionnelle dans le nouveau modèle de développement », a-t-il conclu.

Décès d'Abderrahmane El Youssefi

La lettre de condoléances du Parti socialiste belge...

« Monsieur le Premier secrétaire,

C'est avec tristesse que j'ai appris le décès de notre camarade Abderrahmane El Youssefi, ancien Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires.

Les témoignages ont afflué pour dire combien il avait marqué de ses engagements politiques et humanistes l'histoire de son pays.

En ma qualité de Président du Parti socialiste belge, je tenais à rendre hommage à cette figure progressiste du Maroc, qui porta fermement nos valeurs tout au long de sa vie.

Bien que son combat pour les droits humains, mené depuis son plus jeune âge, l'ait conduit en prison puis en exil, il n'aura eu de cesse, tout au long de sa vie, de défendre la liberté, la justice et de se battre pour les plus vulnérables.

Sa disparition marque fortement votre parti et ses membres, notre famille politique dans son ensemble mais aussi, plus largement, le peuple marocain.

Présent à vos côtés dans ce moment difficile, je souhaite adresser à la famille et aux proches de notre camarade, ainsi qu'aux militants de l'USFP et à vous-même, Monsieur le Premier secrétaire, mes sincères condoléances.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier secrétaire, mes salutations très fraternelles ».

Paul Magnette

...Et de l'Institut national démocratique

Je vous écris au nom de l'Institut national démocratique (NDI) et au nom de la directrice de son conseil d'administration, Madame Madeleine Albright, pour exprimer nos condoléances à la famille, aux amis et aux associés politiques de l'ancien Premier ministre M. Abderrahmane El Youssefi.

M. El Youssefi était un vrai démocrate, admiré dans le monde entier en tant que patriote et réformateur démocratique marocain. M. El Youssefi et son parti, l'Union socialiste des forces populaires (USFP), étaient partenaires du NDI dans le développement démocratique à travers multiples actions notamment les visites d'échange parrainées par le Maroc de plusieurs militantes et militants d'autres partis des pays arabes ainsi que la participation à des manifestations et rassemblements internationaux comme le Forum des démocraties émergentes au Yémen en 1998 et le Congrès des démocrates du monde islamique à Istanbul en 2003.

Dans un échange mémorable, M. El Youssefi et ses associés de l'USFP ont pu convaincre le Parti socialiste yéménite de la valeur de la participation politique en tant que force d'opposition et l'ont convaincu de participer aux élections après de nombreuses années de boycott.

Le Maroc et le monde entier ont perdu un homme intègre, doté de valeurs démocratiques.

Nous déplorons sa mort, mais célébrons sa vie et ses réalisations.

Leslie Campbell

*Associé principal et directeur régional
Institut national démocratique (NDI)
Washington et Rabat*

Rabat consterné par les assertions algériennes

Le rappel du consul général du Maroc à Oran a été décidé à l'initiative exclusive du Royaume



Le Maroc a exprimé sa consternation face aux allégations du porte-parole de la présidence algérienne qui a affirmé, mardi, que "le consul du Maroc avait effectivement quitté le territoire national

à la demande de l'Algérie" et que "l'attitude du consul marocain n'était pas étonnante car c'est un officier des renseignements marocains ».

"Le Maroc a, d'abord, pensé ne pas réagir à ces affirmations

irresponsables auxquelles nous sommes habitués depuis des décennies", a indiqué le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en réponse à

une question de la MAP.

"Toutefois, devant la gravité extrême de tels propos", le ministre a souligné que "le Maroc exprime sa consternation face à ces allégations émanant d'un représentant d'une institution censée faire preuve de discernement et de retenue", notant que le Royaume "s'interroge sur les véritables motivations derrière cette nouvelle escalade et la volonté permanente de l'Algérie d'alimenter un climat de suspicion qui va à l'encontre de toutes les règles de bon voisinage ».

"Le Maroc rejette ces assertions ridicules et sans fondement", a-t-il poursuivi, précisant que "le consul général du Royaume à Oran est un cadre du ministère, justifiant d'une carrière longue de 28 ans, aussi bien au service central que dans plusieurs postes à l'étranger".

Dans ce sens, Nasser Bourita rappelle que "dans un souci de préserver la sérénité des relations bilatérales, notamment dans le contexte régional et in-

ternational difficile lié au Covid-19, j'ai pris l'initiative d'appeler mon homologue algérien, pour lui dire que quelle que soit la vérocité des propos attribués au consul, le Maroc a décidé son rappel immédiat".

De ce fait, explique-t-il, "le rappel du consul a été décidé à l'initiative exclusive du Maroc même s'il s'est toujours acquitté de ses fonctions de manière tout à fait convenable et professionnelle", faisant savoir qu'"à aucun moment, le Royaume n'a reçu, de la part des autorités algériennes, une quelconque demande officielle formelle de rappel de son consul général".

"Conformément à la politique prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a toujours opté pour l'apaisement dans ses relations avec l'Algérie. Afin d'éviter l'escalade, il se garde même de communiquer sur les provocations multiples et les attaques médiatiques commandées à l'encontre du Royaume", a conclu Nasser Bourita.

Rapatriement des Marocains bloqués en Espagne

L'opération sera étendue par la suite à la Turquie, la France, les pays du Golfe et les pays africains

Le Maroc entamera dans 48 heures le rapatriement des Marocains bloqués en Espagne, a annoncé mardi à Rabat le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Le ministre, qui répondait à une question centrale à la Chambre des conseillers, a précisé que la priorité sera accordée aux ressortissants marocains résidant dans le sud de l'Espagne, particulièrement Algésiras, avant d'englober ensuite la Catalogne, le Pays Basque et la capitale Madrid.

L'opération de rapatriement, qui bénéficiera aux personnes disposant de visas de courte durée, sera étendue par la suite à la Turquie, à la France, aux pays du Golfe et aux pays africains dans le strict respect des mesures sanitaires, a-t-il ajouté.

Nasser Bourita a affirmé que les préparatifs vont bon train pour le retour des Marocains bloqués dans ces pays en raison des mesures adoptées en riposte à la pandémie de Covid-19, conformément à un calendrier bien défini.

Les autorités marocaines sont engagées à mener à bien le rapatriement de ces citoyens selon une approche globale et responsable conciliant entre leur droit garanti au retour, les exigences de la situation épidémiologique et l'impératif de prise en charge des rapatriés et leur accompagnement dans les meil-

leurs conditions.

Les premières opérations de rapatriement, a-t-il ajouté, ont permis le retour en trois semaines de 1.103 Marocains qui étaient bloqués à l'étranger.

Pendant la période du 15 au 22 mai, il a été procédé au rapatriement de 500 ressortissants bloqués dans les présides occupés de Sebta et Mellilia, a-t-il précisé.

"L'opération s'est poursuivie en Algérie avec le rapatriement le 30 mai de 306 personnes de la capitale Alger et 301 autres des villes d'Oran et Sidi Bel Abbès le 4 juin", a-t-il ajouté.

Le ministre a fait savoir qu'un certain nombre de personnes qui étaient inscrites pour être rapatriées ne se sont pas présentées ou ont finalement décidé de ne pas rentrer pour des considérations professionnelles ou familiales, entre autres.

La gestion de cette opération, a-t-il relevé, n'est pas du tout facile en ce sens que le Royaume veille à l'entourer de toutes les garanties sanitaires et à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet.

En plus des contraintes logistiques dans les pays où sont bloqués les Marocains, les efforts de rapatriement n'ont exploité que les deux tiers des sièges des avions affrétés dans un souci de respect de la distanciation.

A cet égard, Nasser Bourita a mis l'accent sur le respect des mesures de confinement collectif pour 9 jours dans des



hôtels classés, la mobilisation de dizaines de cadres médicaux et d'éléments des services de sécurité ainsi que la réalisation de deux analyses de laboratoire de type PCR pour chaque personne rapatriée à l'arrivée comme à la fin de la période d'isolement.

Près de 31.000 Marocains bloqués dans le Royaume sur fond des mesures anti-Covid-19 ont pu regagner leur pays d'accueil, a-t-il également précisé, soulignant que même si les vols de retour sont organisés par les ambassades de pays étrangers, le ministère des Affaires étrangères a mis en place une cellule pour re-

cevoir les demandes des personnes concernées.

Des contacts sont noués avec les ambassades afin de donner la priorité aux Marocains bloqués en interne, a-t-il ajouté, soulignant à titre d'exemple le cas de l'Italie qui s'appête à mobiliser un ferry à cet effet.

Sur un autre registre, Nasser Bourita a fait observer que l'opération de rapatriement est effectuée de façon progressive, relevant qu'après l'Algérie, ce sera au tour des ressortissants marocains établis en Espagne pour en bénéficier dans les prochains 48 heures.

Fathallah Oualalou : *Le Maroc post-coronavirus devrait renégocier ses rapports avec la proximité*



Le post Covid-19 est une opportunité pour le Maroc qui devra renégocier ses rapports avec la proximité et exiger de

l'Europe qu'elle s'ouvre sur de nouvelles logiques de partenariat avec l'aire sud-méditerranéenne et africaine sur la base de la coproduction, a souligné Fathallah Oualalou, écrivain et Senior Fellow au Policy Center for the New South (PCNS).

Cette opportunité offre également au Maroc la possibilité de s'imprégner des réflexions dans le débat autour du devenir de la mondialisation, a-t-il estimé dans un article intitulé "Par-delà la sidération", publié par le think-tank marocain PCNS, ajoutant que la priorité sera désormais accordée à la proximité dans le cadre de mouvements de relocalisation pour permettre aux pays de se protéger des risques de dépendance vis-à-vis des contrées lointaines.

Cela va, d'ailleurs, dans le sens des intérêts de l'Union européenne (UE) elle-même que de traiter la question de la relocalisation et de captage des chaînes de valeur mondiales dans un cadre régional qui dépasse celui de la seule Europe, a-t-il soutenu, faisant savoir que le traitement du dossier de relocalisation industrielle par les Européens doit être en rapport avec celui du couple développement-immigration dans la grande région afro-sud-méditerranéenne.

L'ancien ministre de l'Economie et des Finances a également écrit qu'avec

l'Afrique et l'Europe, le Maroc doit participer à l'émergence d'un pôle attractif construit autour de la centralité de la Méditerranée pour contribuer à la dynamique d'une multipolarité équilibrée.

Quant à la notion de "sidération", clef de voûte conceptuelle de l'article, l'auteur s'est arrêté dans un premier temps sur une kyrielle de définitions qui correspondent, selon ses propres termes, à "un anéantissement soudain des fonctions vitales" en français, au concept de "rétrécissement (shrivelling) dans le sens de destruction et de mortification" en anglais et à l'état de l'homme abattu et angoissé en arabe, où l'on peut identifier la traduction du terme dans le mot "جلى".

Il s'ensuit que "le Covid-19, virus invisible, insaisissable, qui, parce que mortel, a plongé le monde dans un état de sidération anxieuse, pousse les plus fragiles d'entre nous vers une peur paralysante ("Le virus est partout, je refuse de sortir, même pour faire des achats"), crainte qui se transforme en angoisse, voire en terreur irrationnelle et incontrôlable", a relevé Fathallah Oualalou. Selon lui, ce sentiment "inédit" de la grande insécurité a été amplifié par les médias qui pointent les hôpitaux saturés, obligeant les pouvoirs publics, partout dans le monde, à imposer le confinement à plus de la

moitié de la population mondiale pour freiner la propagation du virus. Et de noter plus loin que la sidération mondialisée a eu un impact sur les relations internationales, étant donné qu'elle a nourri les comportements violents chez tous ceux qui étaient enclins à développer des théories conspirationnistes et/ou complotistes, favorisant ainsi le développement de tensions nouvelles, sur les terrains biologiques ou bactériologiques, entre les Etats-Unis et la Chine.

"Une guerre sanitaire est ainsi venue se surajouter à la guerre commerciale qui oppose ces deux pays. Dans beaucoup de parties du globe, cette approche semble favoriser la montée du populisme et du nationalisme abusif", a-t-il poursuivi.

L'irruption de la crise sanitaire en Chine et le confinement des habitants de Wuhan ont entraîné la chute des valeurs boursières (elles se sont ressaisies depuis), comme au lendemain du 11 septembre 2001, de la crise de 2008, et, surtout, de celle, plus brutale, des hydrocarbures début mars 2020, a-t-il constaté, indiquant qu'il s'agit d'une "vraie sidération", quand le cours de pétrole est devenu négatif dans les bourses des matières premières américaines.

S'agissant des leçons à tirer de cette pandémie que l'auteur a bien qualifiée dans son article de "désastre", il est en effet question de deux enseignements.

Le premier concerne la mondialisation, laquelle est, de plus en plus avancée, devient d'après lui source d'incertitudes, tandis que le deuxième est en relation avec l'intensité de l'interdépendance entre les nations, leurs économies et leurs vécus pour le meilleur (les biens communs en termes de santé, progrès, croissance et équité) et pour le pire (pandémie, angoisse, arrogance, hégémonie et crises).

Dans le même sillage, il a fait valoir qu'à la sortie de la crise sanitaire, le monde aura besoin de bâtir les fondements d'un réel bien-être, et de tirer les leçons des trois chocs qui l'ont secoué depuis le début du siècle : le 11 septembre 2001, la grande récession de 2008-2014 et le Covid-19 en 2020.

Par ailleurs, l'économiste marocain a assuré que partout dans le monde se poseront aux Etats deux grandes questions : comment financer la lutte contre toutes les conséquences des crises sanitaire et économique ? et comment répondre à l'impact de cette nouvelle grande récession et ses manifestations en termes d'amplification du chômage et de gestion de la tendance à la baisse des salaires ?



Le Royaume doit participer à l'émergence d'un pôle attractif construit autour de la centralité de la Méditerranée

Rabat appelle à un multilatéralisme renouvelé, efficace et lucide

Le Royaume du Maroc a appelé à un multilatéralisme renouvelé, efficace et lucide pour faire face à la crise sans précédent liée à l'épidémie du coronavirus qui est en train de changer bien de paradigmes de par le monde, et ce à l'occasion de la 6ème session extraordinaire virtuelle du conseil exécutif de l'UNESCO, tenue lundi et mardi.

«La pandémie de Covid-19, de par sa nature globale et de par l'impact planétaire qu'elle a eu est inédite. Elle nous ramène à l'humilité qui doit être la nôtre et nous impose à tous l'obligation de nous réinventer et de sortir de nos référentiels antérieurs et des paradigmes qui en découlent », a affirmé l'ambassadeur, délégué permanent du Royaume du Maroc à l'Unesco, Samir Addahre, qui a pris part à cette session consacrée notamment à la réaction des Etats membres à la gestion par l'UNESCO des conséquences du coronavirus sur l'éducation, la culture et les sciences.

« Il est évident qu'une architecture multilatérale était en place et les conditions cadres du système multilatéral auraient dû être suffisantes pour favoriser une réponse harmonisée de



la communauté internationale à cette crise. Or, force est de constater que cela a été compliqué et difficile. Dès lors, le monde entier s'est interrogé sur la capacité du multilatéralisme à interagir efficacement, et la question a été souvent posée : est-il en crise ou en transformation ? Peut-être les deux à la fois. Cependant, il est évident que l'humanité ne peut agir efficacement sans un multilatéralisme efficace et lucide sur les nouvelles réalités du monde d'aujourd'hui», a poursuivi Samir Addahre, qui part du constat que «confrontés à une crise globale, les Etats se sont montrés dans l'incapacité de former un front commun ». Et de souligner que « la démarche de Sa Majesté Mohammed VI en direction de l'Afrique visant à apporter une réponse commune à la crise procède de ce constat ».

Selon l'ambassadeur, délégué permanent du Royaume du Maroc à l'Unesco, « à l'aune des défis mondiaux de demain et pour que les Etats coopèrent, il faudra nécessairement créer des configurations où ceux-ci auraient un intérêt commun à joindre leurs efforts ». Cela implique donc, poursuit le diplomate marocain, « un changement de paradigme au niveau conceptuel, et peut-être accepter un multilatéralisme plus pragmatique, moins ambitieux dans un premier temps mais qui puisse donner lieu à des résultats tangibles ».

« Le monde post-Covid n'a pas encore pris forme. La seule chose qui est certaine, c'est qu'il sera très différent de celui avec lequel nous sommes familiers. Mais je pense également que ce nouveau monde peut constituer une grande fenêtre d'opportunités si nous nous montrons tous solidaires et unis face aux défis qui nous attendent », a-t-il dit.

La 6ème session extraordinaire du conseil exécutif de l'UNESCO s'est aussi penchée sur l'adaptation des méthodes de travail du Conseil exécutif à des réunions virtuelles en ligne ainsi que sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le programme et le budget : deux points à l'ordre du jour imposés par les circonstances liées à la pandémie.

A cette occasion, l'ambassadeur, délégué permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Unesco, nommé avec son homologue suisse facilitateurs de cette 6ème session extraordinaire du conseil exécutif de l'Unesco, a qualifié de « légitimes » les inquiétudes exprimées par de nombreux Etats membres, principalement sur les questions de l'éducation.

« Au sein de notre organisation, les Etats membres et le secrétariat ont été contraints d'annuler, de suspendre, voire de reporter plusieurs activités, mais tout en gardant la ferme volonté de poursuivre le travail et de conjuguer

nos efforts afin de mettre en œuvre dans la mesure du possible, le Programme que nous avons arrêté d'un commun accord », a indiqué Samir Addahre.

S'agissant de l'analyse de l'impact de la pandémie sur les programmes et les budgets de l'Unesco, l'ambassadeur marocain a estimé que les Etats membres n'avaient pas « le recul nécessaire ». « Il faut objectivement et lucidement laisser le temps nécessaire au secrétariat de présenter au conseil, comme il en a l'intention d'ailleurs, un rapport incluant l'ensemble des données dont nous ne disposons pas à l'heure actuelle », a-t-il indiqué.

Selon l'ambassadeur, délégué permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Unesco, les Etats membres doivent s'efforcer d'œuvrer ensemble, avec tous les organes directeurs, à transmettre au monde, aujourd'hui plus qu'hier, le plus noble et le plus fort des messages conformément aux valeurs portées par l'Unesco, cette grande organisation qui a été créée pour favoriser la paix dans le monde à travers l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information ».

Il les a également appelés à faire preuve de consensus pour donner l'exemple d'une solidarité agissante entre les Nations et être à la hauteur des enjeux et des défis qui nous attendent.



Samir Addahre

Il faut donner l'exemple d'une solidarité agissante entre les nations et être à la hauteur des enjeux et des défis qui nous attendent

Les aéroports fin prêts à accueillir les voyageurs

L'ONDA dévoile son plan de reprise d'activité

L'Office national des aéroports (ONDA) a mis en place un plan de reprise de l'activité des aéroports du Maroc, pour garantir un accueil sécurisé et rassurant pour les passagers aériens.

Ce plan de reprise, qui intervient suite à la crise sanitaire induite par le Covid-19, est basé sur la gestion des risques. Il a pour priorité absolue de protéger les passagers, le personnel et tout usager des aéroports, de restaurer la confiance de chacun et d'accompagner la reprise dans les meilleures conditions.

Ainsi, l'expérience passager intègre désormais une nouvelle dimension, celle d'assurer un accueil sain et rassurant et un parcours "healthy" dans les aéroports et ce, à travers un dispositif réadaptant les processus et les process de gestion aéroportuaire.

En matière d'exploitation aéroportuaire et de gestion des flux, ce dispositif porte sur l'adaptation des procédures d'exploitation aux contraintes liées à la gestion de la situation pandémique pour préserver la sécurité des voyageurs et la coordination avec les partenaires de l'aéroport pour renforcer l'effectif en charge des contrôles en vigueur (frontalier, inspection filtrage, douanier ...), afin de permettre l'application de la distanciation sociale et d'éviter ainsi les situations de saturation des espaces de contrôle.

Il s'agit également de la mise en place de séparations physiques ou de plaques en plexiglas aux endroits fixes, où existe une interaction humaine avec les passagers tels que les comptoirs d'enregistrement, les comptoirs d'information, les salles d'embarquement et les postes aux frontières (départ et arrivée) ainsi que de l'obligation de port des gants pour certaines catégories de personnel en interaction avec les passagers et la restriction de l'accès à l'aéroport aux seuls employés et passagers.

Les aéroports vont adopter des mesures strictes pour le maintien de la distanciation sociale au niveau de tous les espaces d'accueil des passagers, en adoptant la file d'attente linéaire à sens unique et distancée (accès aux aérogares, comptoirs d'enregistrement, postes douane, postes inspection filtrage, contrôle aux frontières, portes d'embarquement, et passerelles télescopiques).

L'Office prévoit, dans ce sens, l'embarquement des passagers à pied, autant que possible, de et vers l'avion, au lieu d'utiliser les bus, sauf en cas de nécessité, pour respecter les mesures de dis-



tanciation sociale en vigueur, l'utilisation des escaliers au lieu des ascenseurs, sauf en cas de nécessité et la fermeture de tous les espaces de réunion des passagers (espaces fumeurs et aires de jeux pour enfants).

Des mesures de distanciation sociale sont appliquées au niveau de toutes les zones d'attente de l'aéroport à travers le marquage au sol et la condamnation de deux sièges sur le banc et espacement des sièges, et des distributeurs de gel désinfectant sont installés dans les différents points de l'aéroport dans le cadre de ce dispositif qui oblige les restaurants et les cafés qui proposent des repas à emporter à respecter la distance entre les tables et à équiper leurs espaces par des distributeurs de solutions hydroalcooliques.

Sur le plan de sensibilisation et d'information, les aéroports procéderont à la diffusion de messages de sensibilisation sur le respect des consignes de distanciation sociale et des gestes barrières par le biais d'annonces sonores, d'écrans d'affichage et de panneaux d'information. Des stickers de signalisation sont marqués au sol tout au long du parcours du passager pour organiser les files d'attente et assurer la fluidité dans les différentes zones de l'aéroport.

Pour ce qui est des opérations de

nettoyage et de désinfection, le plan de reprise porte sur le renforcement des opérations de nettoyage des installations aéroportuaires, la désinfection intensive des installations aéroportuaires, l'amélioration du système de purification de l'air, tout en désinfectant et en nettoyant les équipements de ventilation, la désinfection des bagages à l'aide du pulvérisateur virucide aux points d'accès des passagers, d'enregistrement et de livraison des bagages et la vente par certains commerces situés dans les aéroports de masques stériles et de gels désinfectants en quantité suffisante.

Au niveau d'alerte épidémique, l'ONDA prévoit la mesure de la température corporelle des passagers avec des caméras thermiques installées au niveau des espaces arrivées, tandis que de nouvelles caméras sont installées dans les différentes zones des aéroports (zones de débarquement international, national et transit), permettant ainsi une surveillance proactive d'éventuels cas suspects.

L'Office a mis en place des circuits dédiés pour l'évacuation des cas suspects, aménagé des points d'isolement sanitaire pour les cas suspects, au départ ou à l'arrivée, en coordination avec le ministère de la Santé et installé des circuits dédiés pour les vols avec des cas suspects.

Dès le début de la crise sanitaire, l'ONDA a enclenché un plan de continuité d'activité des aéroports qui s'est traduit par le déploiement de dispositifs adaptés et le maintien sur les sites aéroportuaires des activités indispensables à leur exploitation eu égard aux divers vols de rapatriement et au fret aérien.

En attendant le retour des voyageurs, l'ONDA a mis en place ce dispositif dans les aéroports pour garantir un accueil sécurisé et rassurant pour les passagers aériens.

L'ONDA reste mobilisé pour restaurer la confiance dans la chaîne des valeurs et des services liés au secteur du transport aérien, en proposant une expérience de voyage saine et confortable dans le respect des directives des autorités sanitaires de notre pays.

Ce dispositif mis en place par l'ONDA sera amené à évoluer au regard de la situation sanitaire dans notre pays et de la reprise du trafic aérien.

Afin de tenir informés les voyageurs, l'ONDA met en place une page spéciale sur son site Internet qui fournit toutes les informations sur les conditions d'accueil et par la suite, sur l'évolution du programme des vols et les commerces et services disponibles pendant la phase de reprise du trafic.

Hanane Chaibainou

L'expérience marocaine dans la gestion du Covid-19 a été reconnue comme exemplaire

Hanane Chaibainou est membre fondateur du Réseau des compétences marocaines aux Etats-Unis (AMCN). Depuis le début de la pandémie du nouveau coronavirus, elle est membre actif du Comité médical AMCN Covid-19.

Auteure d'articles scientifiques de renom et doctorante à l'Université de Pennsylvanie à Philadelphie, Hanane Chaibainou, native de Benguerir, dévoile dans cet entretien sa vision sur la gestion de la pandémie du Covid-19 aux Etats-Unis d'Amérique et au Maroc.



Libé : Quel regard portez-vous sur la situation aux Etats-Unis, pays le plus touché par le Covid-19 et qui a enregistré le plus grand nombre de victimes dans le monde ?

Hanane Chaibainou : Effectivement, à ce jour, les Etats-Unis d'Amérique restent le pays le plus fortement touché par la pandémie. Cette situation est principalement due au manque de réactivité initiale des autorités qui n'a pas permis à tout le monde de prendre conscience de la gravité du danger et de ce fait, mes compatriotes ici n'ont pas tous respecté immédiatement les consignes qui ont été données par les autorités gouvernementales et sanitaires. D'où les chiffres élevés de contaminés et de décès et c'est vraiment déplorable.

Il est aussi à noter que les différents Etats ont réagi très lentement à cette pandémie, alors que partout dans le monde, des mesures très strictes avaient été déjà mises en place par les autorités sanitaires. Et cela a certainement contribué au nombre élevé, en valeur absolue, d'infections et de décès.

La gestion de cette crise ne passe pas nécessairement par les moyens dont dispose un pays « a priori ». L'exemple du Maroc est éloquent à plus d'un titre et nous voyons qu'une réaction rapide avec des mesures stratégiques et opérationnelles fortes, accompagnées d'une mobilisation tous azimuts, a permis au Royaume de gérer cette grave crise avec fermeté mais aussi avec discernement et les résultats enregistrés, à ce jour, ne peuvent que faire la fierté des Marocains.

Le Covid-19 a changé notre monde. Comment imaginez-vous celui d'après, surtout au niveau sanitaire ?

Malheureusement, cette pandémie qui affecte tous les pays du monde n'est pas encore définitivement vaincue. C'est pour cela que nous devons rester très vigilants par rapport à son évolution. Certes, les chiffres sont en baisse et nous observons le déconfinement progressif dans plusieurs pays. Néanmoins, la prudence est requise à l'avenir, surtout pour les personnes considérées comme « vulnérables » souffrant de maladies chroniques.

Afin de revenir à une vie « quasi-normale » sans risque de « deuxième vague », des mesures draconiennes d'hygiène doivent être appliquées de façon rigoureuse, notamment avec le retour graduel des

moyens de transport aérien, et ce afin de prévenir de nouvelles contaminations en attendant un vaccin éventuel.

L'utilisation de la télé-médecine à travers plusieurs plateformes, qui a connu une expansion, est certainement une nouvelle opportunité pour l'avenir. J'estime qu'elle jouera un rôle de plus en plus important dans nos vies de tous les jours. Il est aussi fort probable que les téléconférences et l'enseignement à distance fassent dorénavant partie de notre routine quotidienne dans plusieurs secteurs, pas simplement au niveau sanitaire.

Est-ce que la santé et l'environnement seront les sujets prioritaires dans le monde après le Corona ?

Comme disait Thomas Jefferson, « La santé est la chose essentielle après la moralité ». Donc, la santé devrait être l'une des priorités de tout Etat, avec bien évidemment l'éducation et les transports.

Parmi les mesures prioritaires qui doivent être mises en place, et afin de prévenir une éventuelle pénurie de matériel et de personnel médical, comme nous l'avons observé depuis le début de cette pandémie, des investissements importants et continus dans les besoins sanitaires ainsi qu'une approche d'autosuffisance multisectorielle et multifacettes sont désormais incontournables.

Le monde doit retenir beaucoup de leçons de cette amère expérience, non seulement à cause du nombre important de décès, mais vu aussi l'impact économique et social important que cette pandémie a causé.

Il est certain qu'une meilleure préparation à une autre pandémie ou à une résurgence de celle-ci (ce qui est probable tant qu'un vaccin ou un médicament efficace ne sont pas trouvés et administrés au monde entier), est à mettre en place. Je présume qu'au niveau des instances internationales, des cellules spécialisées vont sûrement voir le jour afin d'analyser en permanence le suivi effectué par chaque pays et apporter expertise et conseils, selon les besoins. C'est une crise mondiale et ce n'est qu'un et solidaire que le monde pourra vaincre cette pandémie.

Ainsi, il me semble nécessaire qu'un comité médical national et international d'évaluation visant la mise en place d'un état « d'autosuffisance mondiale » sur tous les plans soit mis en place et suivi par tous les pays, avec les meilleures pratiques apprises, ici ou là (OMS), afin d'anticiper une

éventuelle résurgence de cas à l'automne 2020.

Que pensez-vous de la demande insistante au déconfinement du président des USA ? Les tensions entre Donald Trump et les gouverneurs de certains Etats freinent-elles la lutte contre le virus ?

Il est très difficile de trouver une formule cartésienne et peu critiquable de déconfinement, d'où toutes ces tensions. Envisager un modèle universel pour un déconfinement par étapes en fonction des recommandations de chaque autorité sanitaire locale serait plus prudent afin d'envisager une éventuelle sortie de crise. Les dimensions économiques et sociales sont importantes, mais un arbitrage entre le business et la santé des populations n'est pas chose aisée dans n'importe quel pays.

Croyez-vous que les autorités écoutent suffisamment les scientifiques ?

C'est une question délicate. On doit sans aucun doute changer d'approche quant à la relation traditionnelle et aller vers une relation de confiance et de co-développement et de coopération entre le gouvernement et les scientifiques expérimentés, afin de partager les connaissances et le savoir-faire, et grâce à une symbiose à long terme, faciliter un esprit de collaboration positif et durable.

L'avis scientifique est prioritaire dans cette phase mais la relance économique pour l'après Covid-19 est aussi importante. La question qui se pose avec acuité est de savoir comment faire redémarrer les entreprises en tenant compte des conséquences du déconfinement. Un autre problème majeur que l'on constate dans plusieurs pays concerne l'état psychique d'une partie de la population suite aux mois de confinement vécus souvent, hélas, dans des conditions difficiles.

Un co-développement d'expertise et de compétences avec une vision partagée serait la seule approche afin de déboucher sur une relation bilatérale et un partenariat exemplaire.

La recherche médicale aux USA trouvera-t-elle un vaccin contre le Covid-19 avant le reste du monde ?

Il serait prétentieux de faire une telle affirmation. Ce que je peux certifier, c'est qu'il y a une symbiose mondiale dans le domaine scientifique afin de trouver un vaccin contre le SARS-Cov2. Plusieurs sites comme le Paul Ehrlich Institute en

Allemagne, Oxford University and Imperial College au Royaume-Uni, ou bien le Wistar Institute à l'Université de Pennsylvanie où je travaille, entres autres, ont passé le 2ème cap et ont déjà commencé à tester le vaccin sur des humains.

Ce qui me réconforte, c'est aussi la nomination récente du Professeur Moncef Slaoui à la tête de l'« Opération Warp Speed », car il est sans aucun doute parmi les scientifiques les plus chevronnés au monde pour mener cette tâche comme il se doit et avec succès.

Aviez-vous complètement abandonné vos recherches précédentes pour vous occuper de celles consacrées au Covid-19 ?

Effectivement, tous nos cas opératoires et de recherches scientifiques ont été reportés à une date ultérieure. Je travaille en neurochirurgie et cela fait juste deux semaines que nous avons repris un flot quasi-normal. Le changement majeur qui nous a affectés était d'adopter des mesures immédiates afin de limiter la pénurie de matériels comme cela s'est passé à New York et dans le New Jersey avec l'adoption immédiate de la télé-médecine.

Durant la phase active de cette pandémie, nos efforts ont été redirigés vers des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la distanciation sociale, du port des masques, des symptômes et sont maintenant focalisés sur le dépistage.

Comment voyez-vous en tant que professionnelle de la santé la situation de la pandémie au Maroc ? Quel avis portez-vous sur la gestion de cette crise sanitaire par les autorités marocaines ?

La pandémie a été très bien gérée au Maroc et on peut s'en féliciter. En effet, l'expérience marocaine dans la gestion du Covid-19 a été saluée mondialement et reconnue comme exemplaire, grâce aux mesures prises très tôt pour en minimiser l'impact. On peut certainement se féliciter de toutes les initiatives prises et les efforts consentis par le gouvernement marocain sous l'égide de Sa Majesté le Roi.

Parmi les mesures prises, il y a la fermeture des frontières, la distanciation sociale, la suspension de tous les événements publics et privés, la production massive de masques à des prix abordables. Le Maroc évolue maintenant vers un déconfinement progressif et serein.

Paris : Propos recueillis par Youssef Lahli



L'UE veut se préparer à la prochaine pandémie

Plusieurs dirigeants européens parmi lesquels Angela Merkel et Emmanuel Macron veulent se préparer à la prochaine pandémie et demandent à l'UE de tirer les leçons des insuffisances face au Covid-19 pour se préparer à la prochaine pandémie, alors que le déconfinement se poursuit en Europe à l'image de Moscou.

Sous un soleil radieux, les embouteillages étaient de retour mardi dans les rues de la capitale russe pour la première fois depuis fin mars.

"Il fait beau et il y a beaucoup de gens dans la rue. C'est une belle journée", sourit Olga Ivanova, une responsable marketing de 33 ans.

Le port du masque dans la rue, auquel s'ajoutent les gants dans les lieux fermés et les transports, restent toutefois obligatoires dans la ville de 12 millions d'habitants, épicentre de l'épidémie dans le pays avec près de la moitié du nombre de morts, même si le nombre de contaminations détectées quotidiennement y a chuté, passant de quelque 6.000 début mai à 1.572 mardi.

Le pays reste à la troisième place mondiale en nombre de contaminations (485.253 cas, dont 6.142 morts).

Alors que l'assouplissement des restrictions est à l'ordre du jour à travers le monde, plusieurs dirigeants européens ont demandé mardi à l'UE que soient étudiés les moyens de mieux se préparer à la prochaine pandémie, estimant que l'Union européenne n'avait pas été à la hauteur face au Covid-19.

La réponse chaotique face au coronavirus, qui a officiellement fait 184.256 dans l'UE, a "soulevé des questions" sur le niveau de préparation, et souligné le besoin d'une approche à l'échelle de l'Europe, singulièrement alors qu'il est question d'une deuxième vague de la pandémie, analysés-ils dans une lettre à la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui accompagne un document d'orientation.

La lettre est signée par le président français Emmanuel Macron, la chancelière allemande Angela Merkel, le Polonais Mateusz Morawiecki, l'Espagnol Pedro Sanchez, la Belge Sophie Wilmes et la Danoise Mette Frederiksen.

La veille, le patron de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, avait lancé une mise en garde depuis Genève: "Bien que la situation en Europe s'améliore, dans le monde elle s'aggrave". Le nombre de morts s'élève à plus de 407.000.

Quelque 75% des nouveaux cas enregistrés dimanche, journée record avec 136.000 nouveaux cas, l'ont été dans 10 pays, principalement sur le continent américain et en Asie du sud.

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), branche régionale de l'OMS, a déclaré mardi que l'hiver austral et les ouragans menaçaient la lutte contre le Covid-19 sur le continent américain.

Au Nicaragua, onze médecins du secteur public ont été licenciés mardi pour avoir exigé de sérieuses mesures de confinement pour lutter contre l'épidémie, alors que le gouvernement de Daniel Ortega est critiqué par des associations pour l'absence de réponses adéquates et le "culte du secret".

L'ONU s'inquiète également des conséquences de la pandémie: son secrétaire général Antonio Guterres a mis en garde contre une "crise alimentaire mondiale" aux répercussions à long terme.

Selon Tomas Ojea Quintana, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains en Corée du Nord, "de plus en plus de familles ne mangent que deux fois par jour, ou ne mangent que du maïs, et certains sont affamés".

Pour tenter de juguler les effets potentiellement désastreux de la crise sanitaire pour l'économie, le gouvernement français a dévoilé mardi un plan de soutien à la filière aéronautique, représentant "un effort total de 15 milliards d'euros", dont 1,5 milliard consacré à la recherche vers un avion neutre en carbone en 2035.

Dans le monde, les compagnies aériennes pourraient subir plus de 84 milliards de dollars de pertes en 2020, et plus de 15 milliards encore en 2021, a estimé mardi l'Association internationale du transport aérien (Iata).

En Europe, le déconfinement se poursuit. A Paris, la tour Eiffel rouvrira le 25 juin avec

port du masque obligatoire et montée uniquement par les escaliers, avec un nombre de visiteurs limité.

En Espagne, qui a enregistré plus de 27.000 décès, le Championnat de football reprend ce jeudi, après trois mois d'interruption. Le masque restera néanmoins obligatoire sous peine d'amende une fois le déconfinement achevé.

L'Amérique latine, où la progression de la pandémie reste inquiétante, se déconfiné aussi.

Au Brésil (38.406 morts), troisième pays le plus endeuillé au monde après les Etats-Unis (111.750) et le Royaume-Uni, le gouverneur de

Rio de Janeiro a annoncé l'assouplissement des restrictions.

Au Royaume-Uni, le déconfinement se fait au compte-gouttes. Toute personne arrivant dans le pays de l'étranger doit observer une quarantaine de 14 jours, une mesure à l'efficacité contestée qui affole les secteurs aérien et du tourisme.

Le bilan des morts s'élève officiellement à 40.883 personnes au Royaume-Uni, mais si on y ajoute les morts pour lesquelles le Covid-19 est suspecté et non pas la cause avérée, ce chiffre s'élève à presque 50.000, a indiqué mardi le Bureau national des statistiques.

Le coronavirus est-il apparu en Chine durant l'été 2019 ?

Un bond dans les recherches internet des symptômes du Covid-19 et dans l'affluence dans les hôpitaux de la ville chinoise de Wuhan laissent penser que la maladie a pu apparaître sur place dès août 2019, selon les résultats d'une étude préliminaire américaine.

Le coronavirus, qui vient d'un virus pouvant se transmettre de l'animal à l'homme, a été identifié pour la première fois dans le marché Huanan de Wuhan en Chine, où des animaux exotiques étaient vendus vivants, en décembre 2019.

Des experts ont ensuite déterminé qu'une version génétique antérieure du virus avait émergé à la mi-novembre 2019. Un article du quotidien hongkongais South China Morning Post, a rapporté qu'un "patient zéro" avait été trouvé le 17 novembre citant des données gouvernementales.

La nouvelle étude qui n'est pas encore apparue dans une publication de la communauté scientifique a été réalisée sous le prisme d'une discipline encore récente, "l'épidémiologie digitale".

Une équipe menée par Elaine Nsoesie de l'université de Boston, a analysé 111 images satellites de Wuhan sur une période allant de janvier 2018 à avril 2020.

"Une forte augmentation de l'affluence dès août 2019" a été détectée sur les parkings des hôpitaux de Wuhan, "culminant avec un pic en décembre 2019", ont noté les auteurs de la recherche.

Les scientifiques ont aussi surveillé les symptômes les plus tapés sur le moteur de recherche chinois Baidu.

Les membres de l'étude ont vu un bond dans les recherches du mot "toux", pouvant correspondre à la grippe saisonnière, mais aussi dans les recherches du mot "diarrhée", qui est un symptôme plus spécifique du Covid-19.

"En août, nous avons relevé un accroissement significatif des recherches liés à la diarrhée, qui n'avait jamais été observé lors des gripes saisonnières précédentes ou qui ne se reflétait pas dans les données concernant les recherches sur la toux", ont expliqué les scientifiques.

Si les symptômes les plus connus du coronavirus sont ceux respiratoires, l'étude suggère que la diarrhée "pourrait jouer un rôle important dans la transmission communautaire", de la maladie.

Les auteurs ont conclu que s'ils n'étaient pas en mesure d'affirmer de manière définitive que les données relevées étaient liées au Covid-19, l'étude corroborait les résultats d'une autre recherche sur le sujet.

"Ces résultats corroborent aussi l'hypothèse que le virus est apparu de manière naturelle au sud de la Chine et qu'il circulait potentiellement déjà au moment du foyer épidémique de Wuhan", ont-ils écrit.

Face à une récession historique, l'OCDE appelle à une économie plus juste et plus durable



L'économie mondiale devrait connaître cette année une récession d'au moins 6% qui aggravera les inégalités, selon l'OCDE qui appelle les gouvernements à se moderniser et à coopérer pour l'avènement d'une économie "plus juste et plus durable".

Dans ses premières perspectives économiques mondiales depuis que la pandémie a mis à genoux tous les grandes économies de la planète, l'Organisation de coopération et de développement économiques, confrontée à une "incertitude extraordinaire" a ébauché deux scénarios: l'un où l'épidémie de Covid-19 "reste sous contrôle" et l'autre où elle repart avec une deuxième vague.

Dans le premier cas, le produit intérieur brut (PIB) mondial reculera en 2020 de 6%, dans le deuxième de 7,6%. En 2021, il rebondira selon les cas de 5,2% ou de seulement 2,8% si le coronavirus recommence à circuler, avec ce que cela implique de mesures de confinement ou de quarantaine.

Début mars, alors que le coronavirus avait déjà frappé de plein fouet la Chine mais pas en-

core les autres grandes économies de la planète, l'OCDE tablait encore sur un simple tassement à 2,4% de croissance mondiale pour l'année en cours.

En trois mois tout a changé.

Qu'il y ait ou non une deuxième vague épidémique, "à la fin de 2021, la perte de revenu dépassera celle de toutes les récessions précédentes au cours des cent dernières années sauf en période de guerre, avec des conséquences terribles et durables pour les populations, les entreprises et les gouvernements", affirme le chef économiste de l'OCDE Laurence Boone.

"Partout, le confinement a renforcé les inégalités entre les travailleurs" qualifiés à même de télétravailler et les moins qualifiés "souvent en première ligne" dans la lutte contre la pandémie, constate-t-elle.

Le Covid-19 a aussi "accélééré le basculement d'une +grande intégration+ vers une +grande fragmentation+" de l'économie mondiale avec l'apparition "de restrictions supplémentaires au commerce et à l'investissement", remarque encore Mme Boone.

La zone euro sera particulièrement touchée

avec un recul du produit intérieur brut (PIB) prévu à 9,1% dans le scénario le plus favorable, et à 11,5% en cas de deuxième vague en 2020.

La France fait partie, avec l'Italie et l'Espagne, des pays les plus durement frappés: le PIB devrait reculer dans l'Hexagone de 11,4% en 2020, et même de 14,1% en cas de deuxième vague. 2021 devrait toutefois amener un puissant rebond de 7,7% si l'épidémie en reste là, et tout de même de 5,2% en cas de retour du virus. Pour les Etats-Unis, l'OCDE prévoit une diminution du PIB de 7,3% ou de 8,5%, selon les scénarios.

La Chine, deuxième économie mondiale derrière les Etats-Unis et encore championne de la croissance l'an dernier avec 6,1%, verra elle aussi son économie se contracter, de 2,6%, voire de 3,7% cette année si le virus y ressurgit massivement.

A la troisième place, le Japon sera frappé par une récession de 6% dans le scénario favorable, et de 7,3% si l'épidémie repart.

Pour permettre aux économies de se redresser, l'OCDE préconise notamment de "renforcer les systèmes de santé", de "faciliter

les évolutions des métiers tout en renforçant la protection des revenus", et de "rendre les chaînes d'approvisionnement plus résilientes".

"Les gouvernements doivent se saisir de cette opportunité pour concevoir une économie plus juste et plus durable, rendre la concurrence et les régulations plus intelligentes, moderniser la fiscalité, les dépenses et la protection sociale", préconise Laurence Boone.

Elle pointe le rôle essentiel de la confiance sans laquelle ni la consommation ni l'investissement ne redémarreront.

Or "les entraves au commerce et les menaces associées aux chaînes d'approvisionnement freinent aussi la diminution de l'incertitude, nécessaire pour que l'investissement reprenne", pointe l'économiste au moment où les espoirs d'avant-crise du règlement du conflit commercial sino-américain s'évaporent.

Enfin, "la communauté internationale devrait s'assurer que lorsque qu'un vaccin ou traitement sera disponible il pourra être distribué rapidement dans le monde entier", demande Mme Boone, car "sinon, la menace persistera".

Les compagnies aériennes redémarrent dans la plus grande improvisation

Des équipages qui n'apprennent leur destination que quelques heures avant de décoller, des pilotes maintenus à niveau par des vols sans passagers ou des simulateurs: la reprise des compagnies aériennes après le pic du coronavirus se fait dans la difficulté.

Et le retour complet à la normale pourrait même prendre plusieurs années.

"Il n'y a quasiment plus de plannings fixes mais seulement des astreintes" pour le personnel, a récemment expliqué le patron du premier groupe aérien européen Lufthansa, Carsten Spohr.

"Ils savent quand être à l'aéroport et sont informés de la destination avec quelques heures d'avance" seulement, a-t-il ajouté. Ces méthodes jusqu'ici utilisées pour réagir aux cas exceptionnels "sont devenues la norme", a souligné M. Spohr.

Le défi du redémarrage pour ce secteur est immense.

Pendant plus de deux mois, il s'est mis pratiquement à l'arrêt avec, dans le cas de Lufthansa, une offre de vols comparable à celle remontant aux années 1950, soit 3.000 passagers quotidiens au lieu de 350.000.

Problème: "la demande est en ce moment beaucoup moins prévisible que d'ordinaire", souligne un porte-parole de la compagnie d'Abou Dhabi Etihad.

Du coup l'intelligence artificielle, très utilisée avant la crise pour la planification, est remise au placard: "les données rassemblées pendant des décennies sont inutilisables, au moins dans un futur proche" et "il faut tout réapprendre" à l'algorithme, affirme le directeur financier de Lufthansa Thorsten Dirks.

Et dans l'intervalle l'intelligence humaine est "plus rapide et flexible", ajoute-t-il.

Certains vols, comme le premier de la compagnie prévu pour l'Inde, sont annulés la veille pour le lendemain par manque d'autorisation d'atterrissage.

Pour d'autres au contraire, la demande s'avère trop importante au dernier moment. Lors du weekend de la Pentecôte, le patron de Lufthansa avait réservé en vue de partir avec sa famille pour un long weekend de Pentecôte, pour finir par se retrouver sur une liste d'attente de 70 personnes.

Il a fallu "tout d'un coup rajouter un deuxième avion en parallèle", explique

M. Spohr.

Au pic de la crise, 700 des 763 avions de Lufthansa étaient cloués au sol, stationnés par dizaines sur le tarmac de l'aéroport de Francfort et même une piste d'atterrissage.

"Il est possible de réactiver en un à deux jours" ceux mis au hangar pour moins de trois mois, explique Lara Matuschek, porte-parole du groupe, à l'AFP.

Mais au delà, les machines sont au "deep storage" (littéralement "stockage profond"). "La procédure pour les réactiver est plus lourde, parfois jusqu'à quatre semaines", note la porte-parole.

Par ailleurs, le personnel doit être à jour dans les formations. Chez Transair au Sénégal, des pilotes volent sans passagers pour conserver les licences.

Etihad, qui a profité du temps d'arrêt pour des maintenances alors que 80% de la flotte était au sol en avril, organise "tous les 45 jours" des formations en simulateur pour les pilotes.

Dans le reste du monde, la reprise est lente: Singapore Airlines, où la réactivation dure "entre quelques jours et une semaine selon le type d'avion", va proposer 12 desti-

nations supplémentaires à partir de juin et juillet. Mais, avec 32 destinations contre 135 normalement, le groupe asiatique n'opère qu'à 6% de ses capacités.

Au Japon, redémarrage "progressif" également pour JAL et ANA, qui propose 30% de ses vols en juin contre 15% en mai.

Le PDG de la plus grosse compagnie du Moyen-Orient Emirates s'attend à ce qu'un retour à la normale prenne jusqu'à quatre ans.

Lufthansa compte desservir d'ici septembre à nouveau 90% des destinations court-courrier et 70% en long-courrier. Mais l'offre ne sera alors au total qu'à 40% de la normale.

Avec des annulations de vols communiquées quelques semaines en avance aux passagers, le service client téléphonique est surchargé. Actuellement, le groupe débourse plusieurs centaines de millions d'euros en remboursements par mois, selon M. Spohr.

Le système D fonctionne pour le moment. "Mais quand on essaye de faire tourner une entreprise comme la nôtre, pour gagner de l'argent, ce n'est pas une méthode durable", conclut-il.

La protection juridique de l'ONU contre la discrimination

Horizons



Les manifestations en cours aux Etats-Unis, suite à la mort de George Floyd, nous incitent à rappeler les mécanismes juridiques internationaux de lutte contre la discrimination et les inégalités sociales.

Le droit international définit la discrimination comme un traitement défavorable, qui repose sur une base illégitime (appartenance ethnique, religion, origine nationale ou sociale, langue, apparence physique, ascendance, sexe, orientation sexuelle, âge ou handicap), et dépourvu de justification objective. La discrimination peut prendre diverses formes et générer des traitements inégaux et défavorables au niveau de l'emploi, du logement ou encore de l'accès à l'éducation et aux soins.

La lutte contre la discrimination a été inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Celle-ci définit l'égalité de droit entre les personnes et établit que «tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits».

Elle contient l'interdiction de discriminer et proscrire toute distinction «de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation».

Les deux pactes de l'ONU adoptés en 1966, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, établissent de manière identique que les hommes et les femmes doivent être traités de manière égale dans l'exercice des droits garantis dans ces instruments. Les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi.

Selon les termes de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, l'expression «discrimination raciale» représente «toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'ori-

gine nationale ou ethnique, qui a pour but de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique».

De même, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 définit la discrimination comme «toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

La Convention sur les droits de l'enfant de 1989 enjoint les Etats parties à protéger les en-

fants contre toutes formes de discrimination motivée par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de leurs parents, de leurs représentants légaux ou des membres de leur famille.

La convention relative aux droits des personnes handicapées de 2006 astreint les Etats à reconnaître que «les femmes et les filles handicapées sont exposées à des discriminations multiples» et qu'elles nécessitent donc des mesures particulières afin qu'elles puissent «jouir pleinement et dans des conditions d'égalité» des droits humains.

Si les Etats se sont engagés à lutter contre toutes formes de discrimination, la pratique est bien différente dans plusieurs régions du monde. Il est vrai que les mécanismes juridiques de lutte contre de telle conduite sont nombreux, beaucoup reste à faire pour «anéantir à jamais ces actes qui continuent de briser la sensibilité de l'homme».

Par Youness Kbibchi
Chercheur en droit international
Tanger

La digitalisation des opérations portuaires au centre d'une visioconférence à Tanger

Les participants à une conférence à distance sur l'importance de la digitalisation des ports et de la chaîne logistique, organisée mardi à Tanger, ont souligné que la digitalisation et les nouvelles technologies constituent des atouts clés pour le renforcement des opérations portuaires.

La pandémie du coronavirus a démontré le paysage hétérogène qui existe actuellement dans les ports du monde entier, qui ont été contraints de placer la digitalisation au premier plan, ont souligné les participants à ce webinaire initié par Tanger Med.

Ils ont relevé dans ce sens que l'adhésion au Port Community System (plateforme électronique interconnectée), la mise en place de guichets uniques et de plateformes sécurisées, outre l'harmonisation des normes de données et une communication intégrée entre la communauté portuaire et économique, figurent parmi les conditions sine qua non pour réussir le défi de la digitalisation au sein de ce secteur, rapporte la MAP.

Le digital contribue à l'optimisation des processus propres aux ports et aux parties prenantes, tels que les administrations et les clients, de même qu'il permet d'offrir aux différents clients des ports maritimes avec plus de transparence et de prédictibilité, a fait savoir le directeur général adjoint du groupe Tanger Med, Hassan Abkari.

"Un port digital est devenu une nécessité absolue", a mis en exergue M. Abkari, notant que la digitalisation contribue à l'optimisation d'une logistique smart, qui offrira une meilleure gestion du trafic maritime et du fret ferroviaire et routier et placera, ainsi, les ports au cœur des échanges avec l'ensemble des parties prenantes.

De son côté, Ahmed Bennis, directeur développement du groupe Tanger Med, a fait remarquer qu'à l'échelle nationale, le port Tanger Med s'est engagé dans une démarche de digitalisation soutenue permettant d'offrir aux clients, aux opérateurs ainsi qu'aux différents intervenants, un ensemble de services digitaux permettant de fluidifier les opérations de passage de marchandises à travers la zone portuaire et l'optimisation du temps de transit.

Ces services digitaux, disponibles dans le Port Community System de Tanger Med, englobent notamment la gestion dématérialisée des escales maritimes, le transit portuaire dématérialisé des unités de fret, la facturation à distance, le paiement multicanal et la traçabilité continue, a précisé M. Bennis.

Ce webinaire s'inscrit dans le cadre d'une dynamique d'échange du port avec l'ensemble de la communauté portuaire et de l'écosystème logistique, avec comme objectif d'identifier les besoins des opérateurs et répondre à leurs attentes.

L'après Covid-19 doit faire place à un Maroc social et créateur de richesse



La gestion de la crise du coronavirus (Covid-19) par le Maroc est très efficace du point de vue sanitaire et économique, a affirmé le cabinet McKinsey dans une récente analyse.

Mais au-delà des différentes initiatives prises pour relancer l'économie nationale, le prestigieux cabinet de conseil international a estimé qu'« il est impératif de définir l'ambition de développement à moyen et long termes ».

Pour s'en convaincre, les analystes de ce cabinet actif au Maghreb depuis les années 1970 rappellent qu'en plus de les avoir révélées, la crise a accéléré les tendances économiques fondamentales et déclenché de nouvelles dynamiques qu'il va falloir prendre en compte pour mieux aborder l'avenir.

Dans un document synthétisant les priorités de développement à moyen terme pour le Royaume intitulé « Perspectives sur les priorités économiques et sociales du Maroc post-Covid », McKinsey pense que le Maroc devrait accorder plus d'attention au domaine social à travers un système de soins de qualité et accessible à tous, une école de qualité garantissant l'égalité des chances

ainsi que l'inclusion des plus vulnérables dans la société et la croissance.

Une fois la crise de Covid-19 passée, le cabinet estime que le pays devrait aussi travailler à la création de plus de richesse aux niveaux local et régional en développant notamment « des filières au service de la demande locale, de moteurs à l'export intégrés régionalement sur les nouvelles chaînes et d'un secteur financier au service

d'une économie locale, nationale et régionale », souligne notre confrère Médias24.com

L'autre priorité évoquée dans son analyse concerne la transformation digitale de l'Administration au service des citoyens et investisseurs. Pour les analystes du cabinet, le Maroc doit compter aussi parmi ses priorités : la digitalisation de l'économie et la création d'un écosystème technologique pour une convergence vers une société digitale inclusive, souligne pour sa part un autre confrère, Daily morocco.com

Le développement durable doit aussi figurer dans l'agenda du Maroc d'après Covid-19, a-t-il insisté. A ce propos, l'analyse du cabinet McKinsey fait allusion au leadership régional en termes d'énergies renouvelables et à la promotion d'une agriculture durable et une gestion optimisée de l'eau. Sans oublier l'ancrage de l'économie dans le développement durable.

Outre ces propositions, le cabinet relève d'autres priorités transverses. Il s'agit notamment d'accélérer l'investissement public et privé (climat des affaires), renforcer le capital humain sur les secteurs porteurs, adapter et simplifier

la réglementation, restaurer la confiance et promouvoir la culture nationale, a relevé le cabinet qui propose pour chacune de ces priorités une série d'actions à entreprendre.

Si les priorités et le plan d'action que suggère le document sont suivis, McKinsey pense que « l'économie pourrait réaliser une croissance comprise entre 2% et 3% par an, tirée par les investissements publics (santé et éducation), les industries locales et le secteur primaire », comme le rapportent les deux médias cités plus haut.

Premier cabinet de conseil international à ouvrir un bureau permanent à Casablanca, en 2004, le cabinet a comme ambition d'accompagner les grandes entreprises et institutions publiques en Afrique francophone, ainsi que de développer des talents voués à devenir les futurs leaders du continent africain.

Avec près de 500 collaborateurs sur le continent africain, répartis au sein de sept bureaux (Casablanca, Johannesburg, Lagos, Addis-Abeba, Nairobi, Luanda et Le Caire), McKinsey estime aujourd'hui avoir une présence bien établie en Afrique.

A. B.

“

Les priorités du développement à moyen terme du Maroc déclinées par McKinsey

L'IPC du mois d'avril accuse une baisse à Agadir

L'Indice des prix à la consommation (IPC) a atteint, en avril dernier à Agadir, le niveau 102,2 contre 102,4 en janvier, enregistrant ainsi une baisse de 0,2%. Selon des données de la Direction régionale du Haut-commissariat au plan, cette variation est principalement le résultat de la baisse de 0,7% de l'indice des produits non-alimentaires et de l'augmentation de l'indice de produits alimentaires.

L'augmentation des produits alimentaires observée entre mars et avril 2020 concerne principalement une hausse des prix des fruits (6,5%) des poissons et fruits de mer (2,9%), du pain et céréales (0,6%), précise la même

source. Les variations enregistrées sont le résultat, également, d'une baisse des prix de viande (1,6%) et des légumes (1,4%). Pour "les produits non alimentaires", la baisse a concerné principalement les prix des carburants (15,8%).

S'agissant des variations inter-annuelles, l'indice moyen durant la période janvier-avril de l'année 2020 a connu une augmentation de 1,1% en comparaison avec la même période une année auparavant.

L'indice des prix à la consommation du mois d'avril à Agadir a progressé de 0,5% par rapport au même mois de 2019, conclut-on de même source.

Le Groupe Renault réalise 55,5% de part de marché en mai

Le Groupe Renault a réalisé une part de marché de 55,5% au cours du mois de mai, dans la continuité de mars et d'avril, dans un marché en baisse très significative de -82%, selon les résultats commerciaux mensuels du constructeur automobile.

Cette réalisation est due au plan de continuité d'activité et des services innovants du Groupe, pour s'adapter aux contraintes de ses clients dans ce contexte particulier, comme les commandes en ligne et la livraison à domicile, précise Renault dans un communiqué, ajoutant que la captive financière du Groupe, RCI Finance Maroc, a su également proposer des solutions de financement sur mesure adaptées au contexte actuel.

Le Groupe et ses deux marques ont vu leurs ventes résister avec une baisse moindre que le marché de -76%, selon la même source, notant que le redémarrage des usines de Somaca et de Tanger ont notamment permis à la marque Dacia de réaliser une part de marché histo-

rique à 38,8% en livrant une partie du portefeuille de commandes notamment des taxis. Au cumul de l'année, le Groupe a livré 15.643 véhicules neufs, réalisant ainsi une part de marché cumulée de 43,3%. Avec ces 892 livraisons, Dacia s'octroie une part de marché de 38,8%, maintenant sa position de leader du marché de voitures particulières et utilitaires (VP-VU) au Maroc et conforte sa première marche au podium depuis le début de l'année, avec 11.016 livraisons cumulées et 30,5% de part de marché cumulée.

Renault a clôturé, pour sa part, le mois de mai avec 383 unités livrées et une part de marché de 16,7%, réalisant au cumul 4.627 livraisons et une part de marché de 12,8%. Le Groupe Renault maintient le leadership en véhicules utilitaires et utilitaires transformés (VU-VUT) avec 36,7% de part de marché pour le mois de mai, cumulant 1.222 unités livrées, avec 26,8% de part de segment.

L'hôtellerie ballottée entre espoir et inquiétude

Le coup brutal causé par le Covid-19 à des pans entiers de l'économie, notamment l'industrie hôtelière qui semble le plus à même de chavirer dans la détresse, risque de mettre du temps à se dissiper face à une situation épidémiologique où la vigilance reste toujours de mise, bien que des indicateurs récents prêtent à l'optimisme.

Depuis la propagation du coronavirus, rebaptisé Covid-19 à travers le monde, l'industrie hôtelière est secouée par une crise inédite aux proportions gigantesques. Au Maroc, cette crise mène la vie dure à des milliers de maisons d'hébergement (hôtels et auberges) qui ont vu leur activité en arrêt pendant 3 mois, dicté par le confinement et la fermeture des frontières.

Cela n'a pas pour autant empêché

un grand nombre d'hôteliers de rejoindre l'élan de solidarité en proposant l'hébergement gratuit aux touristes bloqués au Maroc, en raison de la fermeture des frontières, et en offrant gracieusement des chambres au sein des hôtels en vue d'abriter les corps médicaux et soignants dans les différentes régions du pays.

La Fédération nationale de l'industrie hôtelière (FNIH), sans une visibilité quant à une reprise tant espérée de ses activités, n'a pas tardé à formuler et proposer au début de la pandémie des mesures urgentes à la Confédération nationale du tourisme (CNT), au ministère du Tourisme et à la CGEM afin d'aider les hôteliers à amortir l'effet de la crise sur leur secteur, notamment en matière de report des échéances sociales, fiscales et bancaires.

Sur le plan bancaire, la FNIH avait suggéré la prorogation, jusqu'au 31 décembre, du moratoire afférent au remboursement des échéances de crédit et sur le plan fiscal, les hôteliers avaient proposé l'exonération des impôts et des charges sociales durant la période de la crise, la réduction de la TVA pour la porter à 5%, la baisse des taxes locales et communales, ainsi que l'activation du remboursement des crédits de TVA, indique la fédération.

S'agissant des mesures post-Covid-19 pour relancer ladite activité, les membres de la fédération se sont mis d'accord sur la nécessité de mettre en place un fonds de soutien dédié au secteur touristique, notamment aux établissements d'hébergement en difficulté, sachant que le



tourisme est l'un des premiers secteurs immédiatement atteints par la crise, ce qui se traduit du jour au lendemain par un effondrement des voyages et déplacements, avec une conséquence "évidemment directe" pour l'hôtellerie.

Dans le même sillage, la fédération a conçu un recueil des mesures sanitaires post-Covid-19, qui permettra à tous les établissements de disposer d'une feuille de route pratique pour la sécurité sanitaire des clients et du personnel. Ce guide opérationnel, qui a pris en considération les recommandations de l'OMS et des autorités locales, renseigne les établissements sur les procédures et les protocoles permettant une gestion sanitaire efficace à même d'assurer des prestations de qualité.

Ce guide, constitué sur la base

des informations recueillies auprès des ministères de la Santé, du Tourisme, de l'Artisanat et du Transport aérien, du Travail et de l'Insertion professionnelle et celui de l'Intérieur, dotera les établissements d'hébergement d'un support permettant une gestion sanitaire appropriée et facilitant une reprise progressive de leurs activités, précise-t-on auprès de la fédération.

Évoquant l'importance de favoriser le tourisme interne en cette période cruciale marquée, notamment, par l'impossibilité de la reprise, au moins dans l'immédiat des vols internationaux, la fédération a indiqué que des orientations ont été données afin d'assurer au client marocain le meilleur accueil ainsi que des tarifs préférentiels pour que les hôtels puissent travailler aussi et couvrir les diffé-

rentes charges fixes.

"Il faut reconnaître que jusqu'ici, on ne maîtrise pas le sujet", a relevé une source de la FNIH. Pour autant, cette situation est "difficilement tenable pour nos professionnels qui ont besoin d'une leur d'espoir, d'un horizon de reprise", et la réticence du client à venir passer ses vacances directement après le confinement constitue un enjeu majeur quant à la relance du secteur.

À date, nul ne peut prévoir la sortie réelle de cette crise, en raison des nombreuses incertitudes qui pèsent sur le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en particulier. Néanmoins, les professionnels de ce secteur gardent plein espoir pour l'avenir et font part de leur ténacité pour assurer une reprise d'activité efficace.

Par Samia Boufous (MAP)



La crise mène la vie dure à des milliers de maisons d'hébergement

Les appréhensions des franchisés prennent le dessus

Le confinement, instauré depuis le 20 mars au Maroc, n'est pas sans conséquence sur l'activité des franchisés et des commerces organisés, qui ont tourné au ralenti pendant plus de 70 jours. Accusant des pertes de chiffre d'affaires alourdies par le maintien des charges, le secteur se trouve face à une situation alarmante, qui menace de ruiner les structures les plus fragilisées par la crise sanitaire.

Certains commerces ont déjà servi leurs premiers clients, après la décision des autorités ciblant dans un premier temps les restaurants et cafés qui proposent le service de prêt à emporter et la li-

vraison à domicile, et ce dans le respect absolu des précautions sanitaires pour empêcher une recrudescence de la pandémie.

L'engouement suscité par cette décision ne cache pas pour autant les inquiétudes chez les acteurs de la franchise et des commerces organisés, pour qui le retour à l'activité s'annonce très difficile, et qui appellent, dans l'attente d'un planning pour leur réouverture, au soutien du secteur durement éprouvé par les mesures de confinement. "L'avenir sera difficile et incertain", a averti dans une déclaration à la MAP le président de la Fédération marocaine de la franchise (FMF), Mohamed

El Fane, pour qui la reprise n'est pas synonyme d'un rebond immédiat des ventes, mais serait plutôt progressive. Les pertes enregistrées cette année ne pourront être rattrapées que dans 2 ans, dans des conditions de reprise normale, a-t-il estimé, notant que le secteur sera en mesure d'assurer une reprise de sa croissance, non pas dans les six mois à venir, mais pourra certes prétendre à minimiser et restreindre ses pertes en termes de chiffres, d'emplois, de valeur ajoutée et d'image. C'est dans ce cadre que la FMF a veillé à présenter ses principales recommandations pour le secteur aux autorités concernées afin de donner aux franchisés

et aux commerces organisés les meilleures perspectives d'évolution, de relance et de réconciliation avec la résilience, a soutenu M. El Fane.

"Tous nos membres ont profité de cette période difficile pour se restructurer et se préparer aux nouveaux défis qui nous attendent et qui sont principalement liés à la gestion de la trésorerie, la restructuration du personnel, la réadaptation de nos produits aux nouvelles exigences des consommateurs...", a-t-il souligné.

Il a rappelé, à cette occasion, les mesures drastiques qui ont été mises en place au niveau des points de vente pour rassurer et encourager les clients à reprendre

le chemin vers les commerces en toute sécurité, précisant que l'ensemble des enseignes de la fédération se sont inscrites dans une démarche proactive en mettant en place pendant cette période de confinement des processus très stricts d'hygiène et de sécurité.

Face à ce contexte de grande crise, le Comité exécutif de la FMF sollicite l'appui des instances gouvernementales face aux problématiques et enjeux auxquels font face les acteurs privés d'un secteur des plus pourvoyeurs d'emploi au Maroc et qui subit aujourd'hui de plein fouet les effets et répercussions de cette conjoncture.

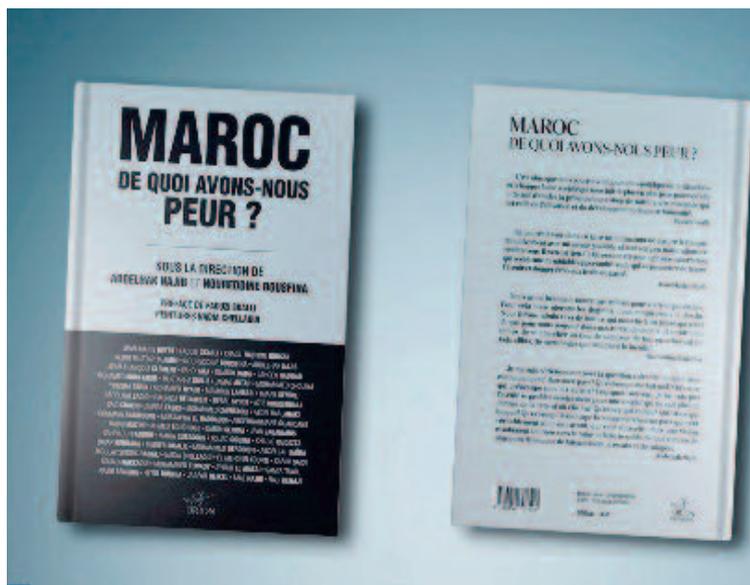
54 écrivains et intellectuels livrent leurs réflexions sur le Maroc d'aujourd'hui et de demain

“Maroc, de quoi avons-nous peur ?” est l’intitulé d’un nouvel ouvrage collectif qui vient de paraître aux éditions “Orion” et qui se veut une réflexion collective sur le Maroc d’aujourd’hui et de demain. Réalisé sous la direction d’Abdelhak Najib et Nouredine Bousfiha, l’ouvrage est une promenade bien particulière à laquelle sont conviés 54 écrivains et intellectuels de tous les horizons, qui défilent pour livrer leurs pensées sur la question de “la peur” dans une société contemporaine ayant connu “une formidable évolution” mais aussi “un énorme bouleversement”. Le titre, qui résume cette œuvre, est “un cri pour agir, une exhortation qui recèle une formidable opportunité : celle qui va permettre de tracer l’avenir et donner écho aux fruits passés”, écrit dans son préambule l’auteur universitaire et chercheur, Jean-Marie Heydt. “Il n’en demeure pas moins que se risquer de parler des peurs, de ses peurs, ne pou-

vait se conjuguer au singulier”, relève M. Heydt, notant que “seul un ouvrage collectif peut se permettre ces regards croisés susceptibles d’exprimer la peur... et ce, sans crainte d’être jugé pour avoir osé dire...”. “J’ai toujours été frappé par la façon dont les économistes, alors même qu’ils cherchent à faire valoir des modèles qui se rapprochent autant qu’il est possible des sciences exactes, parlent pour décrire un contexte favorable du retour d’un climat de confiance”, confie le docteur en anthropologie, ethnologie et sciences des religions, Faouzi Skalli. Pour lui, les contributions des auteurs du livre s’en font l’écho et osent offrir à la réflexion de tout ce nouveau chantier. Le paradigme sur lequel le Maroc vivait au 20^{ème} siècle est, aujourd’hui, dépassé. Il est devenu obsolète. Il en faut nécessairement construire un autre, un nouveau, qui prenne en compte des données nouvelles comme l’émergence d’un individu, entraîné de devenir citoyen qui, à défaut d’être bien

instruit, est relativement bien informé, a estimé le journaliste et directeur général de la MAP, Khalil Hachimi Idrissi, dans un chapitre introductif sur l’extinction d’un paradigme. Une déconstruction est en cours de ce qui faisait par le passé les caractéristiques essentielles de la marocanité ou de l’identité du Marocain. Comment est-on arrivé là ? Comment s’est opérée cette dissolution ? Que va sortir du maelstrom actuel ?, s’est interrogé M. Hachimi Idrissi. Évoquant la liberté d’expression “absolue” dans les médias sociaux, M. Hachimi Idrissi dresse une image de cette “boîte à outils intellectuelle” dont les “leaders d’aujourd’hui sont numériques, incultes, instantanés et omniscients. Leur culture se mesure en clics, leur expertise en “j’aime” et leur pertinence en “partage” ! Pour le réalisateur Mohamed Moufakir, “la peur est un sentiment qu’on ressent chaque seconde, chaque minute, chaque heure et chaque jour. La peur est un sentiment qui nous accompagne

toute notre vie”. Dans sa contribution intitulée la Peur, le réalisateur marocain imagine un dialogue entre un père et son fils sur le sentiment de la peur. “As-tu vraiment peur, papa ? Oui j’ai trop peur mon enfant” !, écrit-il. L’auteur et directrice de la rédaction de Maroc Diplomatique, Souad Mekkaoui, se penche, quant à elle, sur cette “puissante et intense émotion humaine”, qui se conjugue au pluriel. “Si pendant des siècles, nous avons joui du sentiment de liberté, nous entrons, aujourd’hui, dans l’ère de l’inquiétude”, concède Mme Mekkaoui dans sa contribution intitulée “La peur, cette deuxième nature qui nous étirent”. Illustré par les peintures de Nadia Chellaoui, “Maroc, de quoi avons-nous peur ?” a réuni au total 54 contributions de différents auteurs, penseurs, analystes et artistes, avec des articles en français, en arabe et en anglais. Il est à noter qu’une partie du financement de cet ouvrage a été assurée par certains de ses auteurs.



De la musique avant toute chose pour réveiller l'Opéra de Vienne



Une poignée de spectateurs dispersés dans sa vaste salle, l’Opéra de Vienne s’est plié à la règle limitant drastiquement le public des concerts, avec un brin d’amertume mais soulagé que la musique résonne à nouveau comme un “symbole”. Un soir de première dans la prestigieuse maison lyrique, ce sont habituellement le froufrou des robes longues, les selfies dans le grand escalier central, le tintement des verres au bar. Rien de tout ça

lundi soir pour la réouverture de l’institution après trois mois de fermeture imposée par la pandémie de coronavirus. En guise de rafraîchissements, les spectateurs se sont vu offrir du gel désinfectant, avant de traverser, masques protecteurs sur le visage, le vaste bâtiment aux airs de navire déserté. Avec une jauge limitée à cent spectateurs par représentation, aucun risque de bousculade aux vestiaires, ni dans la salle de 1.700 places assises. “C’est

très frustrant de présenter des chanteurs de cette qualité devant cent spectateurs seulement”, concède le directeur du Staatsoper, Dominique Meyer. Frustrant voire un peu injuste, glisse-t-il, au regard de l’influence sur les terrasses de café ou dans les récentes manifestations contre le racisme qui ont rassemblé des milliers de personnes dans la capitale autrichienne. Si l’établissement a rouvert, sans faire grimper le prix des places, c’est donc pour “le symbole”. “C’est important que la culture, qui a été un peu oubliée par les politiciens du monde entier, rappelle qu’elle compte”, souligne le Français qui passera la main, fin juin, après dix ans à la tête de l’Opéra de Vienne. Un sentiment partagé par le directeur du Konzerthaus, autre salle renommée de la capitale qui a rouvert avec les mêmes contraintes. “La configuration actuelle est évidemment absurde d’un point de vue

économique mais nous le faisons quand même car nous sommes au service des artistes sur scène et du public”, confie à l’AFP le directeur Matthias Nasko. “Nous avons dû annuler 220 concerts pendant ces 88 jours d’arrêt”, rappelle-t-il. Même sacrifice artistique et financier à l’Opéra, qui voit habituellement passer 600.000 spectateurs par an, et s’est trouvé contraint d’annuler 120 représentations.

À défaut de l’effervescence des représentations habituelles ou de la chaleur des applaudissements, les spectateurs jouissent d’une expérience inédite avec un concert quasi privé, donné par des têtes d’affiche de la musique classique. Après l’ouverture des réservations, les 14 représentations programmées par le Staatsoper jusqu’à fin juin ont affiché complet en... une demi-heure.

L’Autriche, qui autorise depuis fin mai les manifestations culturelles

dans la limite de 100 spectateurs en intérieur, fera passer cette jauge à 250 personnes en juillet puis à 500 en août. Ulrike Grunewald, une Autrichienne de 57 ans résidant en France, a expliqué à l’AFP avoir même passé un test de dépistage du coronavirus et conduit plus de 16 heures afin d’assister avec sa fille à la représentation de lundi soir, un récital de la basse autrichienne Günther Groissböck. “C’est magnifique. Je suis si contente. Si vous aimez la culture et que vous aimez la vivre, ça vous manque tellement”, dit-elle enthousiasmée. Prix du concert : 100 euros.

Le sentiment de renaissance est identique pour Luise Bertoli, une spectatrice rencontrée au Konzerthaus. “La musique m’a beaucoup manqué”, assure-t-elle, “même si on a des enregistrements musicaux à la maison ou qu’on en écoute à la télévision, ce n’est pas pareil”.

Beyoncé dénonce le sectarisme



La star américaine Beyoncé a dénoncé le sectarisme et fait l'éloge des acteurs du changement en relayant les messages du mouvement "Black Lives Matter" dans un discours en ligne à de jeunes diplômés. La superstar faisait partie des artistes qui ont participé à cette cérémonie virtuelle sur YouTube appelée "Dear Class of 2020" et s'adressant aux diplômés du monde entier. "Vous êtes arrivés ici au beau milieu d'une crise mondiale, d'une pandémie raciale et de l'expression mondiale de l'indignation face au meurtre insensé d'un autre être humain noir non armé. Et vous avez quand même réussi. Nous sommes si fiers de vous", a déclaré

Beyoncé. Mère de trois enfants, l'artiste faisait référence aux manifestations antiracistes aux Etats-Unis et ailleurs dans le monde, alors que des milliers de personnes descendent quotidiennement dans les rues pour dénoncer la suprématie blanche et la brutalité policière après le décès de George Floyd, un homme noir de 46 ans asphyxié par un policier blanc lors de son interpellation le 25 mai à Minneapolis, aux Etats-Unis.

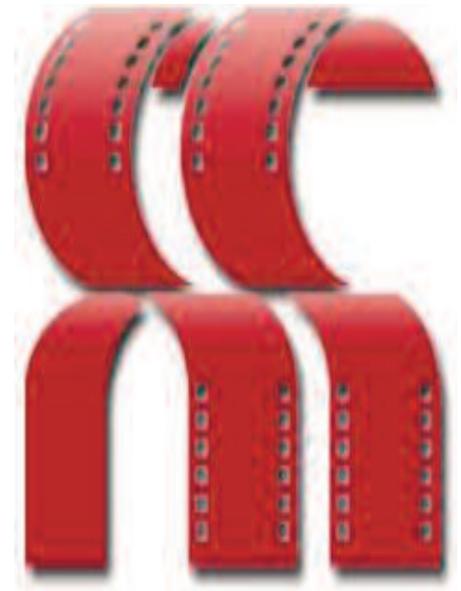
"Merci d'avoir utilisé votre voix collective pour faire savoir au monde que la vie des Noirs est importante. Le vrai changement a commencé avec vous, cette nouvelle génération de diplômés du lycée et de l'univer-

sité que nous célébrons aujourd'hui", a-t-elle déclaré. L'artiste très populaire a par ailleurs dénoncé le sexisme persistant dans l'industrie de la musique et au-delà. "En tant que femme, je ne voyais pas assez de modèles de réussite féminine ayant la possibilité de faire ce que j'avais à faire", a-t-elle dit. Beyoncé a agrémente son message qui a enflammé les médias sociaux d'une pensée pour ceux qui se sentent laissés en marge de la société: "Votre noirceur est belle, votre compassion, votre compréhension. Votre combat pour les gens qui peuvent être différents de vous est magnifique", a-t-elle souligné.

Bouillon de culture

CCM

Le Centre cinématographique marocain (CCM) a annoncé la prolongation des délais pour le dépôt des demandes de soutien au titre de la 2ème session de l'exercice 2020, au profit des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle. Dans une note d'information diffusée sur son site électronique, le CCM a précisé que le dépôt de ces demandes sera prolongé jusqu'au 6 juillet prochain pour les projets de films de fiction et de documentaires avant production. Le délai de dépôt des demandes de soutien pour les films de fiction et de documentaires après production et les projets d'écriture et de réécriture des scénarios continuera jusqu'au 13 juillet prochain, a ajouté la même source. En ce qui concerne les projets de documentaires sur la culture, l'histoire et l'espace sahraoui hassani avant production, le délai sera prolongé jusqu'au 20 juillet 2020, a fait savoir la note. Le dépôt des demandes de soutien doit se faire sur la plateforme électronique dédiée à cet effet au niveau du site internet du CCM "www.ccm.ma", selon la note d'information.



En plein débat sur les violences policières, la série "Cops" supprimée



La série américaine controversée de télé-réalité "Cops", à l'antenne depuis plus de 30 ans et institution du petit écran aux Etats-Unis, a été déprogrammée par la chaîne Paramount Network, en pleine vague de protestation contre les violences policières. La chaîne Paramount Network, filiale du groupe ViacomCBS, a confirmé à plusieurs médias américains que le programme ne figurait plus dans la grille et qu'il n'était "pas prévu qu'il y revienne". Sollicité par l'AFP, Paramount Network n'a pas confirmé l'information. Depuis 1989, "Cops" accompagne sur le terrain des policiers, filmés principalement lors d'interpellations, le plus souvent mouvementées. L'émission a été régulièrement critiquée, notam-

ment pour avoir exagéré l'importance de la délinquance aux Etats-Unis. Elle a aussi été accusée par l'association Color of Change de montrer des interpellations de suspects issus de minorités dans des proportions qui ne correspondaient pas à la réalité. Sous la pression de cette campagne, le diffuseur historique de "Cops", la chaîne Fox, avait renoncé à le programmer, en 2013. L'émission avait été reprise par la petite chaîne câblée Spike TV, rebaptisée Paramount Network en 2018.

Mardi, l'association Color of Change a annoncé la déprogrammation de l'émission par Paramount Network "après notre conversation avec eux cette semaine", selon un tweet officiel. En 2019, le podcast "Running

From Cops" avait peint un tableau au vitriol de la série, montrant notamment que les policiers exerçaient un contrôle strict sur le contenu diffusé. "Nous avons trouvé beaucoup de choses qui n'étaient pas conformes à la Constitution, pas légales, pas éthiques, et qui ne correspondaient pas aux règles du maintien de l'ordre", avait commenté le journaliste Dan Taberski, auteur du podcast, dans un entretien à Los Angeles Magazine. Il affirmait notamment que beaucoup des suspects interpellés n'ont pas signé de décharge en pleine possession de leurs moyens et ont donc été filmés contre leur gré. Pour lui, l'émission a eu une influence majeure sur la vision qu'avaient nombre d'Américains de ce qu'était un "bon" policier.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

La veille même du jour où Castel vint visiter Rieux, le fils de M. Othon était tombé malade et toute la famille avait dû gagner la quarantaine. La mère, qui en était sortie peu auparavant, se vit donc isolée pour la seconde fois. Respectueux des consignes données, le juge avait fait appeler le docteur Rieux, dès qu'il reconnut, sur le corps de l'enfant, les signes de la maladie. Quand Rieux arriva, le père et la mère étaient debout au pied du lit. La petite fille avait été éloignée. L'enfant était dans la période d'abattement et se laissa examiner sans se plaindre. Quand le docteur releva la tête, il rencontra le regard du juge et, derrière lui, le visage pâle de la mère qui avait mis un mouchoir sur sa bouche et suivait les gestes du docteur avec des yeux élargis.

— C'est cela, n'est-ce pas ? dit le juge d'une voix froide.

— Oui, répondit Rieux, en regardant de nouveau l'enfant.

Les yeux de la mère s'agrandirent, mais elle ne parlait toujours pas. Le juge se taisait aussi, puis il dit, sur un ton plus bas :

— Eh bien, docteur, nous devons faire ce qui est prescrit.

Rieux évitait de regarder la mère qui tenait toujours son mouchoir sur la bouche.

— Ce sera vite fait, dit-il en hésitant, si je puis téléphoner.

M. Othon dit qu'il allait le conduire. Mais le docteur se retourna vers la femme :

— Je suis désolé. Vous devriez préparer quelques affaires. Vous savez ce que c'est.

Mme Othon parut interdite. Elle regardait à terre.

— Oui, dit-elle en hochant la tête, c'est ce que je vais faire.

Avant de les quitter, Rieux ne put s'empêcher de leur demander s'ils n'avaient besoin de rien. La femme le regardait toujours en silence. Mais le juge détourna cette fois les yeux.

— Non, dit-il, puis il avala sa salive, mais sauvez mon enfant.

La quarantaine, qui au début n'était qu'une simple formalité, avait été organisée par Rieux et Rambert, de façon très stricte. En particulier, ils avaient exigé que les membres d'une même famille fussent toujours isolés les uns des autres. Si l'un des membres de la famille avait été infecté sans le savoir, il ne fallait pas multiplier les chances de la maladie. Rieux expliqua ces raisons au juge qui les trouva bonnes. Cependant, sa femme et lui se regardèrent de telle façon que le docteur sentit à quel point cette séparation les laissait désespérés. Mme Othon et sa petite fille purent être logées dans l'hôtel de quarantaine dirigé par Rambert. Mais pour le juge d'instruction, il n'y avait plus de place, sinon dans le camp d'isolement que la préfecture était en train d'organiser, sur le stade municipal, à l'aide de tentes prêtées par le service de voirie. Rieux s'en excusa, mais



M. Othon dit qu'il n'y avait qu'une règle pour tous et qu'il était juste d'obéir.

Quant à l'enfant, il fut transporté à l'hôpital auxiliaire, dans une ancienne salle de classe où dix lits avaient été installés. Au bout d'une vingtaine d'heures, Rieux jugea son cas désespéré. Le petit corps se laissait dévorer par l'infection, sans une réaction. De tout petits bubons, douloureux, mais à peine formés, bloquaient les articulations de ses membres grêles. Il était vaincu d'avance. C'est pourquoi Rieux eut l'idée d'essayer sur lui le sérum de Castel. Le soir même, après le dîner, ils pratiquèrent la longue inoculation, sans obtenir une seule réaction de l'enfant. À l'aube, le lendemain, tous se rendirent auprès du petit garçon pour juger de cette expérience décisive.

L'enfant, sorti de sa torpeur, se tournait convulsivement dans les draps. Le docteur, Castel et Tarrou, depuis quatre heures du matin, se tenaient près de lui, suivant pas à pas les progrès ou les haltes de la maladie. À la tête du lit, le corps massif de Tarrou était un peu voûté. Au pied du lit, assis près de Rieux debout, Castel lisait, avec toutes les apparences de la tranquillité, un vieil ouvrage. Peu à peu, à mesure que le jour s'élargissait dans l'ancienne salle d'école, les autres arrivaient. Paneloux d'abord, qui se plaça de l'autre côté du lit, par rapport à Tarrou, et adossa au mur. Une expression douloureuse se lisait sur son visage, et la fatigue de tous ces jours où il avait payé de sa personne avait tracé des rides sur son front congestionné. À son tour, Jo-

seph Grand arriva. Il était sept heures et l'employé s'excusa d'être essoufflé. Il n'allait rester qu'un moment, peut-être savait-on déjà quelque chose de précis. Sans mot dire, Rieux lui montra l'enfant qui, les yeux fermés dans une face décomposée, les dents serrées à la limite de ses forces, le corps immobile, tournait et retournait sa tête de droite à gauche, sur le traversin sans drap. Lorsqu'il fit assez jour, enfin, pour qu'au fond de la salle, sur le tableau noir demeuré en place, on pût distinguer les traces d'anciennes formules d'équation, Rambert arriva. Il s'adossa au pied du lit voisin et sortit un paquet de cigarettes. Mais après un regard à l'enfant, il remit le paquet dans sa poche.

Castel, toujours assis, regardait Rieux par-dessus ses lunettes :

— Avez-vous des nouvelles du père ?

— Non, dit Rieux, il est au camp d'isolement.

Le docteur serrait avec force la barre du lit où gémissait l'enfant. Il ne quittait pas des yeux le petit malade qui se raidit brusquement et, les dents de nouveau serrées, se creusa un peu au niveau de la taille, écartant lentement les bras et les jambes. Du petit corps, nu sous la couverture militaire, montait une odeur de laine et d'aigre sueur. L'enfant se détendit peu à peu, ramena bras et jambes vers le centre du lit et, toujours aveugle et muet, parut respirer plus vite. Rieux rencontra le regard de Tarrou qui détournait les yeux.

Ils avaient déjà vu mourir des enfants

puisque la terreur, depuis des mois, ne choisissait pas, mais ils n'avaient jamais encore suivi leurs souffrances minute après minute, comme ils le faisaient depuis le matin. Et, bien entendu, la douleur infligée à ces innocents n'avait jamais cessé de leur paraître ce qu'elle était en vérité, c'est-à-dire un scandale. Mais jusque-là du moins, ils se scandalisaient abstraitement, en quelque sorte, parce qu'ils n'avaient jamais regardé en face, si longuement, l'agonie d'un innocent.

Justement l'enfant, comme mordu à l'estomac, se pliait à nouveau, avec un gémissement grêle. Il resta creusé ainsi pendant de longues secondes, secoué de frissons et de tremblements convulsifs, comme si sa frêle carcasse pliait sous le vent furieux de la peste et craquait sous les souffles répétés de la fièvre. La bourrasque passée, il se détendit un peu, la fièvre sembla se retirer et l'abandonner, haletant, sur une grève humide et empoisonnée où le repos ressemblait déjà à la mort. Quand le flot brûlant atteignit à nouveau pour la troisième fois et le souleva un peu, l'enfant se recroquevilla, recula au fond du lit dans l'épouvante de la flamme qui le brûlait et agita follement la tête, en rejetant sa couverture. De grosses larmes, jaillissant sous les paupières enflammées, se mirent à couler sur son visage plombé, et, au bout de la crise, épuisé, crispant ses jambes osseuses et ses bras dont la chair avait fondu en quarante-huit heures, l'enfant prit dans le lit dévasté une pose de crucifié grotesque.

Tarrou se pencha et, de sa lourde main, essuya le petit visage trempé de larmes et de sueur. Depuis un moment, Castel avait fermé son livre et regardait la malade. Il commença une phrase, mais fut obligé de tousser pour pouvoir la terminer, parce que sa voix détonnait brusquement :

— Il n'y a pas eu de rémission matinale, n'est-ce pas, Rieux ?

Rieux dit que non, mais que l'enfant résistait depuis plus longtemps qu'il n'était normal. Paneloux, qui semblait un peu affaissé contre le mur, dit alors sourdement :

— S'il doit mourir, il aura souffert plus longtemps.

Rieux se retourna brusquement vers lui et ouvrit la bouche pour parler, mais il se tut, fit un effort visible pour se dominer et ramena son regard sur l'enfant.

La lumière s'enflait dans la salle. Sur les cinq autres lits, des formes remuaient et gémissaient, mais avec une discrétion qui semblait concertée. Le seul qui criait, à l'autre bout de la salle, poussa à intervalles réguliers de petites exclamations qui paraissaient traduire plus d'étonnement que de douleur. Il semblait que, même pour les malades, ce ne fût pas l'effroi du début.

Il y avait, maintenant, une sorte de consentement dans leur manière de prendre la maladie. Seul, l'enfant se débattait de toutes ses forces. Rieux qui, de temps en temps, lui prenait le pouls, sans nécessité d'ailleurs et plutôt pour sortir de l'immobilité impuissante où il était, sentait, en fermant les yeux, cette agitation se mêler au tumulte de son propre sang. Il se confondait alors avec l'enfant supplicié et tentait de le soutenir de toute sa force encore intacte. Mais une minute réunies, les pulsations de leurs deux cœurs se désaccordaient, l'enfant lui échappait, et son effort s'effaçait dans le vide. Il lâchait alors le mince poignet et retournait à sa place.

(A suivre)

Sport

La Liga reprend avec précaution



La Liga est de retour! Après trois mois d'arrêt forcé, Lionel Messi, Karim Benzema et autres vedettes du football espagnol rejoignent à partir de jeudi, sous haute vigilance sanitaire dans un pays très endeuillé par le coronavirus... mais soulagé de retrouver le ballon rond.

Le FC Barcelone samedi à Majorque, le Real Madrid dimanche contre Eibar: les stars des deux grands d'Espagne, à la lutte pour le titre à onze journées de la fin, retrouvent les pelouses ce week-end dans des stades à huis clos et en suivant un strict protocole médical.

Après 91 jours de paralysie (le football a été arrêté le 12 mars en Espagne), les footballeurs espèrent redonner un sens aux enjeux sportifs de cette fin de saison: le Real et son entraîneur Zinédine Zidane, qui avaient été placés en quarantaine au début de l'épidémie, espèrent reprendre la première place de Liga au Barça de Messi et Antoine Griezmann, premiers avec deux points d'avance.

Les deux mois passés en confinement ont au moins permis aux blessés de se soigner: le Belge Eden Hazard (Real Madrid), remis d'une fracture de la cheville droite, et l'Uruguayen Luis Suarez (Barcelone), opéré du ménisque droit le 12 janvier, vont retrouver la pelouse au meilleur moment.

Ils ont d'ores et déjà retrouvé leurs partenaires au fil d'une reprise échelonnée sur cinq semaines, censée éviter tout risque de contagion: d'abord lors de séances individuelles, puis par petits groupes, et avec le groupe complet depuis début juin.

Les joueurs évolueront dans des stades fermés au public, un cadre qui s'annonce particulièrement étrange pour le derby andalou entre le Séville FC et le Betis, qui donnera le coup d'envoi de la reprise de la Liga jeudi soir (20h00 GMT). Cette affiche, parmi les plus bouillantes d'Espagne en temps normal, sera cette fois bien silencieuse.

De son côté, le Barça accueillera ses adversaires dans les échos de l'immense Camp Nou (plus grand stade d'Europe avec 99.354 places).

Quant au Real Madrid, privé de son stade Santiago-Bernabeu en travaux, il jouera ses matches à domicile dans le petit stade d'entraînement Alfredo Di Stéfano (6.000 places), bâti dans les grandes étendues de Valdebebas, quartier récent du nord-est de Madrid.

"La semaine prochaine, l'équipe réapparaîtra entre le silence des gradins et la discrétion de Valdebebas. Comme s'il revenait dans la bataille pour le titre sur la pointe des pieds. Ce n'est pas sa nature", a résumé l'Argentin Jorge Valdano, ex-joueur du Real Madrid et

voix respectée du football en Espagne, samedi dans le quotidien El País.

Les Espagnols sont toutefois soulagés de cette reprise du football, premier pas vers l'amorce d'un retour à la normale, alors que le pays a été l'un des plus durement touchés au monde par la pandémie.

L'Espagne a réussi à maîtriser le virus ces dernières semaines, mais est l'un des pays les plus touchés avec plus de 27.000 décès confirmés, selon des chiffres publiés dimanche.

Seules quelques voix isolées, comme l'équipe d'Eibar ou le défenseur valencien Gabriel Paulista, ont évoqué leur "peur" de reprendre la compétition, relancée principalement pour préserver les recettes de droits

télévisés des clubs.

C'est pourquoi le patron de la Ligue professionnelle (LaLiga) Javier Tebas souhaitait ardemment cette reprise, accordée par le gouvernement de Pedro Sanchez qui a effectué là une concession populaire en temps de crise, dans un consensus quasi général.

En Espagne, ce redémarrage concerne un secteur économique clé, qui représente 1,37% du produit intérieur brut (PIB) du pays, selon un rapport de LaLiga datant de 2019.

Le manque à gagner, estimé à un milliard d'euros si le championnat ne reprenait pas, sera ainsi limité à 303,4 millions d'euros. Et les supporters espagnols vont pouvoir revoir leurs stars à l'oeuvre.

C1 : Le maire de Madrid propose d'organiser la finale dans sa ville

Le maire de Madrid José Luis Martínez-Almeida a fait état mardi d'une possible candidature madrilène à l'organisation de la finale de la Ligue des champions 2020, actuellement suspendue, affichant son "soutien total" à cette initiative alors que l'Espagne a été particulièrement endeuillée par la pandémie de Covid-19.

"Je sais qu'il y a des démarches en ce sens et je souhaite, au nom du conseil municipal, manifester mon soutien total et absolu pour que la finale de la Ligue des champions puisse avoir lieu dans la ville de Madrid", a déclaré l'édile au micro de la chaîne de télévision Trece.

"Cela montrerait dans les circonstances actuelles la capacité de Madrid à se remettre en très peu de temps de la situation dramatique que nous avons vécue", a-t-il ajouté, alors que Madrid n'en est qu'à la phase 2 d'un plan de déconfinement en quatre étapes.

Gros déficits pour les clubs de la Premier League

Le déficit cumulé des clubs de la Premier League anglaise, le championnat de foot le plus puissant du monde financièrement parlant, a atteint 600 millions de livres (675 M EUR) la saison dernière, selon une étude publiée mardi par le cabinet spécialisé Vysyble.

Les 20 clubs de l'élite ont pourtant enregistré un chiffre d'affaires cumulé record de 5,15 milliards de livres (5,8 mds EUR) sur la saison 2018/2019.

Mais le pire est sans doute à venir pour les clubs anglais qui vont être durement touchés par la crise liée à l'épidémie de Covid-19, même s'ils arrivent à terminer leur saison.

Ils devront par exemple rembourser 330

M GBP (371 M EUR) aux détenteurs des droits de diffusion en raison du retard pris dans la saison.

Les pertes de recettes "jour de match" - billetterie, loges - pourraient, elles, s'élever à 136 M GBP (153 M EUR) supplémentaires.

"L'épidémie de Covid-19 n'est pas la cause du marasme financier du football", relève toutefois le directeur de Vysyble, Roger Bell, cité dans le communiqué, "ce n'est que l'accélérateur de ce que nos données ont très clairement et très justement identifié comme un problème à bien plus long terme".

"Les chiffres de 2018/2019 sont (...) symptomatiques de problèmes profonds liés (au) modèle économique" du football an-

glais, a-t-il ajouté.

Parmi ces problèmes, Vysyble cite une dépendance exagérée aux droits télé, des coûts salariaux trop élevés par rapport aux revenus et une incapacité à identifier et anticiper correctement les évolutions financières.

La masse salariale des clubs de Premier League atteindrait ainsi 3,12 mds GBP (3,5 mds EUR) soit plus de 60% de leur chiffre d'affaires en moyenne, mais chez la moitié des clubs de PL, ce ratio dépasse les 70% recommandés comme maximum par l'UEFA.

On trouve même des pointes au-dessus de 80%, à l'instar de Bournemouth, Leicester ou Everton qui reversent 85% de leurs

revenus en salaires.

L'autre club de Liverpool avait d'ailleurs publié une perte de 111 M GBP (125 M EUR) pour le dernier exercice, alors que Chelsea avait annoncé un déficit de 96 M GBP (108 M EUR).

Même pour un club comme Tottenham, qui avait les comptes les plus flatteurs, avec 68,6 M GBP (77 M EUR) de bénéfices, l'avenir s'annonce sombre.

Les Spurs ont annoncé la semaine dernière avoir profité d'un programme gouvernemental de soutien aux entreprises face à la crise pour emprunter 175 M GBP (197 M EUR) à la Banque d'Angleterre et boucler leur budget.



La FRMF dément les informations faisant état de la non reprise du championnat national

La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) a démenti, mardi, les informations publiées par un site électronique et faisant état de la non reprise du championnat national. Aucune décision n'a été reçue en ce sens des au-

torités compétentes, précise la Fédération dans un communiqué publié sur son site internet, rappelant que toute décision à ce sujet sera annoncée via les canaux officiels.

La FRMF souligne que la décision de

reprendre ou non le championnat national sera prise par son Comité directeur en coordination avec les autorités compétentes et que toutes les composantes du ballon rond national en seront informées instantanément.

Ahmed Badahi

Durant cette période de confinement, l'entraînement des sportifs a perdu de son intensité et sa régularité

Le médecin du sport, Ahmed Badahi, jette la lumière, dans un entretien accordé à la MAP, sur les facteurs qui aident les athlètes de haut niveau à éviter une baisse de leurs performances sportives durant le confinement et les mesures qui doivent être prises avant la reprise des entraînements et de la compétition.

Q : Comment un sportif de haut niveau peut-il maintenir sa condition physique durant le confinement ?

R : Les exercices de cardio, une alimentation saine, un sommeil de bonne qualité et le renforcement de la masse musculaire permettent au sportif de haut niveau de maintenir ses performances durant le confinement.

Le sportif professionnel, qui cherche à obtenir des performances remarquables lors de compétitions où le niveau de compétitivité est

élevé, comme les Jeux olympiques et les Championnats du monde, est généralement accompagné par un staff composé notamment d'un médecin du sport, d'un nutritionniste, d'un masseur et d'un coach mental.

Quels sont les facteurs qui influent sur les performances d'un sportif de haut niveau ?

La performance de l'athlète dépend de plusieurs facteurs, dont principalement un entraînement régulier et intense plusieurs fois par jour, une nutrition appropriée et équilibrée. Les conditions climatiques (chaleur, humidité, variations d'altitude par rapport au niveau de la mer) peuvent également avoir des effets physiologiques sur les performances de l'athlète.

Durant cette période de confinement, l'entraînement des sportifs a perdu de son intensité et sa régularité, ce qui se traduit par une baisse



de la masse musculaire des athlètes et une augmentation de la masse graisseuse souvent au niveau abdominal. Ainsi dans ce cas, la proportion de calories ingérées grâce à la nutrition dépasse le niveau d'exercice physique effectué par l'athlète à domicile.

Le confinement peut également provoquer des troubles du comportement alimentaire chez l'athlète qui s'offre des collations entre les repas principaux, provoquant ainsi un déséquilibre dans le régime alimentaire tracé par son nutritionniste. Ces collations contiennent souvent des sucres, scientifiquement appelés "calories vides".

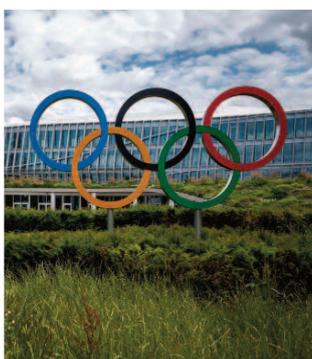
Quelles sont les mesures qui doivent être prises avant la reprise des entraînements et de la compétition ?

Les staffs doivent accompagner les athlètes durant cette période de confinement, superviser

leurs entraînements et surveiller constamment leur poids. Il est impératif de mesurer la fréquence cardiaque de repos des sportifs. Plus la fréquence cardiaque au repos baisse, plus le sportif dispose d'une bonne condition physique.

Après la période de confinement, les athlètes doivent être soumis à des tests avant d'entamer les entraînements de manière progressive pour éviter le risque de blessures (déchirure musculaire, maux de dos, etc) et mesurer le niveau physique qui dépendra des exercices effectués, du régime alimentaire et de la qualité de sommeil de chaque sportif. A la lumière de ces tests et observations, un programme spécifique d'entraînement est tracé pour chaque athlète afin de retrouver son plus haut niveau physique en prévision des compétitions continentales et mondiales à venir.

JO de Tokyo : Le CIO prend la température à 400 jours de l'ouverture



Environ 400 jours de l'ouverture des Jeux olympiques de Tokyo, reportés d'un an en raison de la pandémie de coronavirus, le Comité international olympique fera un nouveau point sur l'état de préparation et recevra

également un rapport d'étape des JO de Paris 2024.

Les Jeux de la XXXIIe Olympiade qui auraient dû s'ouvrir le 24 juillet prochain ne seront donc finalement inaugurés que dans 408 jours exactement, le 23 juillet 2021.

Encore faudra-t-il que la pandémie de Covid-19 soit sous contrôle et qu'un éventuel vaccin soit disponible, sans quoi ils ne pourront pas être reportés une seconde fois, a prévenu samedi le Belge Pierre-Olivier Beckers, l'un des hommes qui montent au sein du CIO.

"Les Jeux (de Tokyo) auront lieu en 2021 ou n'auront pas lieu", a déclaré dans la presse M. Beckers, qui occupe le poste stratégique de président de la Commission de coordination des JO de Paris-2024.

"Il est en effet innévitable de tenir à bout de bras un tel projet plus longtemps, avec des coûts colossaux et des milliers de personnes mobilisées", a-t-il ajouté.

Dans ce contexte, alors que le Comité d'organisation a décidé de ne pas célébrer le compte

à rebours d'un an avant les JO, les incertitudes liées à la pandémie devaient encore être au centre des discussions de l'exécutif olympique, mercredi, autour de son président Thomas Bach.

Durant cette réunion à distance, l'état-major olympique devait entendre un rapport de John Coates, président de la Commission de coordination des JO de Tokyo. L'Australien devait notamment évoquer la question de la sécurisation des sites des épreuves et surtout du Village olympique, qui aurait dû être livré à ses futurs occupants dès septembre prochain.

M. Coates devait également évoquer les moyens à mettre en oeuvre pour tenter de réduire la voilure des JO, afin de faire face aux énormes surcoûts engendrés par un report jusqu'alors inédit en temps de paix.

Les médias japonais ont déjà évoqué une cérémonie d'ouverture d'envergure réduite et un nombre de spectateurs limité.

Après une réunion virtuelle la semaine dernière avec le Comité d'organisation, M. Beckers devait dresser également un état des lieux de

l'avancement des préparatifs des JO de Paris-2024.

Le CIO pourrait donner des indications sur la date de la publication très attendue de la liste définitive des sports, y compris les sports additionnels et des disciplines au programme des JO de Paris-2024. Cette liste aurait dû être validée en décembre prochain, si les JO de Tokyo avaient eu lieu cet été.

Le comité exécutif se penchera également sur la préparation de la 136e session qui aurait dû se tenir en juillet prochain à Tokyo et sera finalement organisée le 17 juillet à distance en visio-conférence.

Une liste de nouveaux membres pourrait être validée, avant l'élection formelle dans un mois. Le président de la FIFA Gianni Infantino est devenu membre du CIO en janvier dernier. Son homologue de World Athletics (ex-IAAF), le Britannique Sebastian Coe, pourrait être élu en juillet. C'est du moins ce qu'avait laissé entendre M. Bach en décembre dernier. Depuis, la tendance n'a pas évolué.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEUX & LOISIRS

POMPE TTE	CELLUL- AIRE	ARRÊTÉ	EFFARÉE ADVERBE	EN BOHÈME	IMMOB- ILE	RECUEIL DE BONS MOTS	CREUX DE L'ESTOMAC	AVANCE
					SODIUM		PARTI À GAUCHE	
STUPÉF- IANT					EN VENTE INACTIF		FIN DE VERBE	
BISMUTH			EN ACIER		PRIS ENTRE DEUX FEUX			
PREMIERS MOTS D'UN LIVRE						INSIDI- EUX	DÉBUT D'ADAGE	
					CONSER- VATEUR		UTOPISTE	
POULEUR ARTICLE ESPAGNOL			DÉGÉNÉ- RÉ	PERSONNE SOTTE	LOUE POUR SÉDUIRE	UNITÉ ALLEMA- NDE	EN ATTENTE	
ANNONCE UNE SUITE	GARNIR TORTILLÉ						NOTE	PUNIR
		TIENT EN HALEÏNE				GRIS		
BORDURE		POULIE FEMME À BARBE				VENUE AU MONDE CARDINA- LUX		ENLÈVE
				RÈGLE PLATE EN HUIT		GRECQUE	À LA MODE	EN FOLIE LETTRES DE SATIE
NOTE DROGUÉ			IL FAIT DE BEAUX RÊVES					
					HOMME DE TERRAIN			

Solution mots flechés d'hier

V		R	A		N		R				
A	U	R	A		D	O	C	I	L	E	
S	T	A	G	N	E		A	M	I	S	
D	E		E	R	N	E		E		T	
		I	N			O	C	T	R	O	I
	H	O	U	E		N	U	E		I	V
F	A	N		S	A	C		R	U	S	A
	L		C		P	I	E		T	I	N
	T	R	O	M	P	A	I	T		V	T
V	E	R	Y		O	T	A		N	E	E
			O	C	R	E		L	U		
B	E	A	T	I	T	U	D	E		N	U
	F	U	E	L		R	U	S	E	E	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saïdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

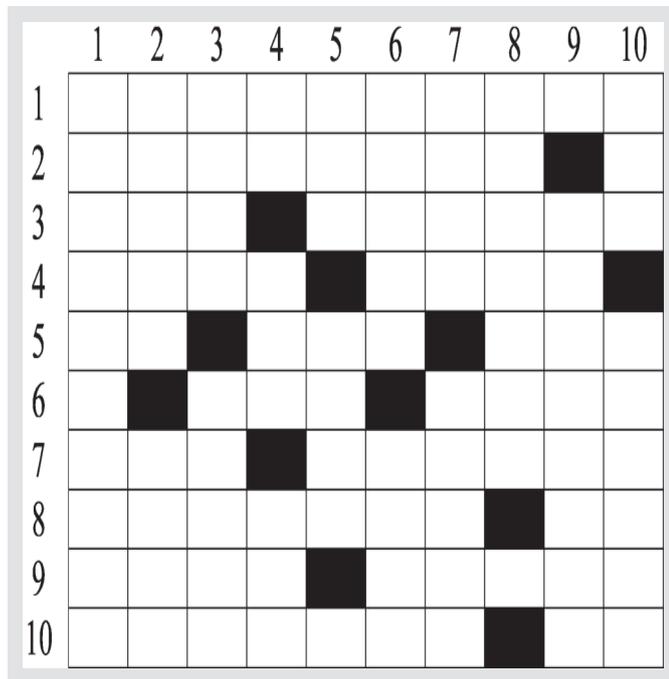
Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTELEMENT

- 1- Agenda
- 2- Morphologie
- 3- Au Pied ! - Matière à joints
- 4- Epoques - Gaz de vitrine
- 5- L'Union - Ouverture - Monnaie jaune
- 6- Parte en éclats - Stationna
- 7- Poisson - Bons
- 8- Abandonner - Coutumes
- 9- Vase - Plat
- 10- Délaissé - Infinitif

VERTICALEMENT

- 1- Fameuse méthode de Socrate
- 2- Elle coule - Difficiles
- 3- Pétrin - Filtres naturels
- 4- En côte - Réfléchi - Chaville
- 5- Eructation - Est capable
- 6- Conduit - Héros suisse
- 7- Au noyau de la terre - Plainte affectée
- 8- Traître
- 9- Très chère
- 10- Possessif - Leader arabe

Grilles de sudoku

Facile

3	7		6	2	1	4		
	9	4					5	
			5		4			
7	4			6	9		1	2
9								4
6	5		4	3			9	8
			3		5			
	2					1	3	
		9	2	7	6		4	5

Moyen

	5	3		7		8		
9				6				
		1	3	4	5			
							8	
	3	4	2	8	9	5	6	
2								
			6	9	8	7		
				2				3
	9		3		6	1		

Difficile

			9					
1	2		4					8
	7			8				5
	5							7
3		6	7		1	5		2
8							3	
6				3			4	
9					4		1	3
					2			

Expert

		3	6					
1			2					6
						2	7	
5	9		1	2				
		8		3		9		
			8		7		4	1
	8	6						
7					8			9
					5	4		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier



Solution sudoku d'hier

Facile

4	8	1	2	6	9	5	3	7
9	5	3	7	4	1	2	6	8
6	7	2	8	5	3	9	1	4
7	9	6	1	3	8	4	2	5
3	4	8	9	2	5	1	7	6
2	1	5	6	7	4	3	8	9
8	3	4	5	1	7	6	9	2
1	2	9	4	8	6	7	5	3
5	6	7	3	9	2	8	4	1

Moyen

6	1	9	2	3	7	8	4	5
5	3	7	6	4	8	2	9	1
8	2	4	1	9	5	3	6	7
7	9	6	3	5	2	1	8	4
4	5	3	9	8	1	7	2	6
1	8	2	7	6	4	9	5	3
3	4	1	5	2	9	6	7	8
9	7	5	8	1	6	4	3	2
2	6	8	4	7	3	5	1	9

Difficile

9	8	5	6	7	4	3	2	1
6	1	3	9	2	8	4	5	7
4	2	7	1	3	5	6	9	8
1	4	9	2	8	7	5	6	3
7	3	8	5	6	9	2	1	4
5	6	2	3	4	1	7	8	9
3	7	6	8	1	2	9	4	5
8	9	4	7	5	6	1	3	2
2	5	1	4	9	3	8	7	6

Expert

7	9	5	2	6	1	3	8	4
2	4	8	7	3	9	6	5	1
1	3	6	4	5	8	2	7	9
4	7	9	3	1	2	8	6	5
8	6	1	5	4	7	9	2	3
3	5	2	8	9	6	4	1	7
5	8	4	6	7	3	1	9	2
9	2	3	1	8	5	7	4	6
6	1	7	9	2	4	5	3	8

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
02/2020 /FDR

Le 06 Juillet 2020 à 15 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux de construction d'une école au centre d'Aguelmous à la commune Aguelmous - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans est fixé à **Cinquante dirhams (50,00 dhs)**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinquante deux mille cinq cent Dirhams (52.500,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Trois million quatre cent quatre vingt onze mille quatre cent dix huit dirhams TTC (3.491.418,00 Dhs TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au Secrétariat Général de la Province de Khénifra ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
A (Construction)	4	A1 : Travaux de fouilles à l'air libre
		A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

N° 4360/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
Initiative Nationale pour le Développement Humain

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
04/2020/INDH

Le 06 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable des douars Aït El Ayydi et Ain Skhoun relevant de la commune Sebti Aït Rahou et du douar Aït Maamar relevant de la commune Had Bouhsoussen - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt et un mille cinq cent dirhams (21.500,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Un million quatre cent trente huit mille deux cent trente six dirhams TTC (1.438.236,00 Dhs TTC)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes
		C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes

N° 4361/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
Initiative Nationale pour le Développement Humain

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
06/2020/INDH

Le 06 Juillet 2020 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Ibharen 2 relevant de la commune Aguelmous - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quinze mille dirhams (15.000,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Un million six mille trois cent soixante huit dirhams TTC (1.006.368,00 Dhs TTC)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes
		C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes

N° 4363/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHÉS

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية
Initiative Nationale pour le Développement Humain

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
05/2020/INDH

Le 06 Juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable du douar Amahrouk relevant de la commune Sidi Lamine et du douar Aït Alla Lhouadine relevant de la commune Moha Ou Hammou Zayani - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt et un mille dirhams (21.000,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Un million trois cent quatre vingt dix neuf mille six cent vingt dirhams TTC (1.399.620,00 Dhs TTC)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents et la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes
		C3 : Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes

N° 4362/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'ANNULATION

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 15/2020/BP/PAZ

Le président du conseil provincial d'Azilal annonce au public que la séance d'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°15/2020/BP/PAZ relatif :

- Achèvement d'adduction en eau potable du douar Ait Brahim à la CT Ait Mazigh, Province d'Azilal.
- Adduction en eau potable du douar Bergal à la CT Tidili Fetouaka, Province d'Azilal.
- Creusement forage au douar tafraoute à la CT Ait M'hamed Province d'Azilal.
- Creusement Forage aux douars Anbed et Ait Hidda à la CT Sidi Yacoub, Province d'Azilal.
- Réhabilitation projet d'adduction en eau potable des douars Ait Tamjout et Aghenbou à la CT Tagleft, Province d'Azilal.

Est annulé.

N° 4364/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

AVIS DE RECTIFICATIF DE L'AVIS

D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 18/2020/BG/PAZ

Le Gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la séance d'ouverture des plis de l'avis d'appel d'offres N°18/2020/BG/PAZ relatif à : Travaux d'aménagement et d'installation des logements administratifs au niveau de la Province d'Azilal, est rectifié comme suit : L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent quarante-cinq mille cent trente dirhams, 72 Cts (545 130,72 DH) au lieu de Quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent vingt dirhams, 00 Cts (494.820,00 DH) de même le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatorze mille dirhams (14 000,00 dh) au lieu de dix mille dirhams (10 000,00 dh).

N° 4365/PA

Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts
المندوبية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر الأطلس الكبير
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
المندوبية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بالصحراء
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira

AVIS D'ANNULATION

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n°10/2020/DPEFLCD.ES relatif aux travaux d'amélioration sylvo-pastorale en 4 lots est **annulé**.

N° 4367/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS RECTIFICATIF

DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/2020/BP/P.AZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public que l'appel d'offres ouvert n°20/2020/BP/PAZ relatif à :

*Adduction en eau potable des douars : Tagounsa ,Taniulte Ait Sadek ,Aguer N'tourirte et Toujoudine à la CT Zaouit Ahansal, Province d'Azilal.

Est rectifié comme suit :

La séance de l'ouverture des plis se tiendra le 24 juin 2020 à 10 H au lieu du 24 mai 2020 à 10 heures.

N° 4366/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME
Direction Régionale de l'Agriculture Du Sous-Massa
Direction Provinciale de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
N° 13/2020/DPA/TZ/SMOP
(SEANCE PUBLIQUE)

Le Lundi 06 Juillet 2020 à 10 H, il sera procédé, à la Salle de réunion de la D.P.A de Tiznit, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **Travaux de construction des pistes rurales, à travers la Province de Tiznit. Répartis en 3 lots séparés comme suit :**

LOT N°1 : Travaux de construction de la liaison routière entre RP1910 et Douar TAOUTTE sur une longueur de 5+600 km, CT. Tizoughrane, Cercle d'Anezi et Province de Tiznit.

LOT N°2 : Travaux de construction de la liaison routière reliant RP 1921 et douar Agni Ou Mohale sur une longueur de 5+200 km, CT. Anezi, Cercle d'Anezi et Province de Tiznit.

LOT N°3: Travaux de construction de la liaison routière entre RP1900 et Douar Anessalfou sur une longueur de 2 km, CT. Anezi, Cercle d'Anezi et Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot n° 1 : 100.000,00 (Cent mille dirhams)
Lot n° 2 : 100.000,00 (Cent mille dirhams)
Lot n° 3 : 60.000,00 (Soixante mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot n° 1 : 6.403.764,00 (Six millions quatre cent trois mille sept cent soixante quatre dirhams)
Lot n° 2 : 6.567.336,00 (Six millions cinq cent soixante sept mille trois cent trente six dirhams)
Lot n° 3 : 3.592.838,40 (Trois millions cinq cent quatre vingt douze mille huit cent trente huit dirhams 40 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de consultation.

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

	Branche d'activité	classe	Qualification
Lot 1	7	2	7.2
Lot 2	7	2	7.2
Lot 3	7	3	7.2

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation.

N° 4369/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة الداخلية
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
ولاية جهة كلميم واد نون
WILAYA REGION GUELMIM OUED-
NOUN
عمالة إقليم آسفا زاغ
PROVINCE D'ASSA-ZAG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° :11/2020/FDR

Le 09 Juillet 2020, il sera procédé, au siège du Secrétariat Général de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique, comme suit :

AOO N°	Intitulé du Projet	Estimation	Cautionnement Provisoire	Horaire
11/2020/FDR	Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en Milieu Rural. Contrôle Topographique des Travaux de construction du corps de chaussée de la RR103 (Ex RP1600) du PK 128+637 au PK 158+637 liaison Labouirat vers Tan-Tan, Province d'Assa-Zag	208 800,00	6 000,00 DH	12h

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés à la Division des budgets et marchés de cette Province.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Secrétariat général de cette Province.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Gouverneur de la Province d'Assa-Zag.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par Soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 4368/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION DES AF-
FAIRES ADMINISTRAT-
TIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES
COMMANDES
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 62/2020/BR

Le 07/07/2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : La mise à la disposition des conducteurs d'engins et de la main d'œuvre pour la création des retenues d'eau pour les nomades dans le cadre de la convention du secteur d'eau (complément). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma La caution provisoire : 40.000 ,00 DHS (quarante mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.907.100,00 DHS (un millions neuf cent sept mille cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique, via le portail des marchés public.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de Consultation.

N° 4370/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
DE L'ORIENTAL
REGION

DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION DES AF-
FAIRES ADMINISTRAT-
TIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES
COMMANDES
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 63/2020/BR

Le 08/07/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Branchement 2° catégorie du poste de transformation de l'association Fellah Mostakbal Sis Douar Khalloufiyine -Commune Guenfouda , Province de Jerada.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire :4.000,00. DHS (quatre mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 211.576,32 DHS (deux cent onze mille cinq cent soixante-seize dirhams 32 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du règlement de Consultation.

- Une copie légalisée certifiée conforme à l'original de l'attestation de l'agrément MT- BT 0 de l'ONEE be.

N° 4371/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION

DE L'ORIENTAL
REGION
DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
DIRECTION DES AF-
FAIRES ADMINISTRAT-
TIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET,
DES FINANCES ET
D'EQUIPEMENTS
SERVICE
DES COMMANDES ET
DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°64/2020/BR

Le 08/07/2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux d'électrification 1ère catégorie du puits de la coopérative Sammani El maki Commune de Boudinar -Province de Driouech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire :3.000,00. DHS (trois mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le

maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 163.250,40 DHS (cent soixante-trois mille deux cent cinquante dirhams 40 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.

• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

- Une copie légalisée certifiée conforme à l'original de l'attestation de l'agrément MT- BT 0 de l'ONEE be.

N° 4372/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
REGION DE L'ORIENTAL
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°61/2020/BR

Le 07/07/2020 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Région de l'Oriental à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **L'équipement des points d'eau en systèmes de pompage fonctionnant à l'Energie solaire dans les communes de Boumerieme et Bni Tadjite relevant de la Province de Figuig.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Région de l'Oriental à Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 30.000,00 DHS (trente milles dhs)

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :

1.120.800,00 DHS (un million cent vingt mille huit cent dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard Son altesse Royale Prince Héritier Moulay EL Hassan Oujda.
 - ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant L'ouverture des plis.
 - ✓ Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 05 du règlement de Consultation.

Dossier Technique comprenant :

Pour les concurrents installés au Maroc, doivent fournir une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification :

Secteur	Classe	Qualifications
J	J3	3

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 4373/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04 /B.G/2020

Le 03/07/2020 à 10 H, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif à : **ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU POUR L'EQUIPEMENT DES BUREAUX DE SECRETARIAT GENERAL ET DES POSTES DE COMMANDEMENT RELEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www. Marchés publics.gov.ma](http://www.Marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15.000,00 Dhs** (Quinze Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de: **(699.780,00 Dhs) « Six Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent Quatre Vingt Dirhams ».**

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27-29 et 31** du décret n°2- 12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni- Mellal (D.B.M/SM).
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par la voie électronique;

✓ **Echantillons, Catalogues, Prospectus et Notices** exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la **D.R.H.M.G** (service logistique et archives) à la wilaya, **avant le 02/07/2020 à 15h.**

BORDEREAU N°	ECHANTILLONS	CATALOGUE PROSPECTUS ET NOTICES
1	Articles : N° 1- 2 - 3 - 4 - 5-9- 10 11-12-13- 17-19-20 et 21	Articles : N° 6-7-8-14-15-16 et 18

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4374/PA

KINEZ - SARL
CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte SSP en date du 26.10.2018, il a été établi les Statuts d'une Société A Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:
 Dénomination : KINEZ
 Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée.
 Objet:
 - KINESITHERAPEUTE
 Siège Social: 117 AVENUE 2 MARS ANGLE RUE DE ROME N°35 ETAGE 2, CASABLANCA.
 DUREE : 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre de commerce.
 Capital Social :
 - Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
 • Mme DRAIDRY NEZHA.... 750 parts sociales.
 • Mr DRAIDRY MUSTAPHA ... 250 parts sociales.
 GERANCE :
 - Mme DRAIDRY NEZHA est désignée gérante unique de la Société. La société est engagée par la seule signature de la gérante Mme DRAIDRY NEZHA.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca, le 27.12.2018 sous le N° 00686935. La Société est immatriculée au Registre de Commerce sous N° 420323.

N° 4375/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE
 DE L'EDUCATION
 NATIONALE,
 DE LA FORMATION
 PROFESSIONNELLE,
 DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPERIEUR
 ET DE LA RECHERCHE
 SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE
 REGIONALE
 D'EDUCATION
 ET DE FORMATION
 MARRAKECH-SAFI
 DIRECTION
 PROVINCIALE DE SAFI
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° : 04/SE/2020

Le 06/07/2020 à 10H00 ; il sera procédé, au sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Achat de Fournitures de bureau, de reprographie et d'informatiques au profit des classes de l'enseignement préscolaire, éducation non formelle, les établissements de l'enseignement primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant et services administratifs relevant de la direction provinciale de SAFI. (En Lot Unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'Unité des marchés et des achats, service des affaires administratives et financières de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de SAFI, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 -Le montant de la caution provisoire est fixé à la

somme de : 20 000,00 DHS (vingt mille dirhams)
 -L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 015 659,60 DHTTC (UN MILLION QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF DIRHAMS SOIXANTE CTSTTC).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des arti-

cles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013).
 Les concurrents peuvent :
 - déposer contre récépissé leurs plis à l'unité des Achats, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de SAFI.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
 - soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespu-

blocs.gov.ma ». Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de la consultation. Les échantillons exigés par les dossiers d'appels d'offres doivent être déposés au service des affaires administratives et financières, sise à : Rue Damas Ville Nouvelle- Safi avant le 03/07/2020 à 16h30 (heure limite pour le dépôt des échantillons).
 N° 4376/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION REGION MARRAKECH-SAFI
 DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE n° : 23/SI/2020

Le 07/07/2020 à 09 h, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale suivante:

N° AO	OBJET	Le budget prévisionnel maximum du maître d'ouvrage, HT, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :	Date et heure d'ouverture
23/SI/2020	LES ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 20 (Vingt) ESPACES D'ENSEIGNEMENT PRESCHOOLAIRE : LA CLASSE, LE SANITAIRE, LA COUR ET LE MUR DE SEPARATION DANS LES COMMUNES SUIVANTES: CHAHDA - SIDI TIJJI - BOUGUEDRA - LABKHATI - GORAANI - LAMRASLA - LAMSABIH - LAMAACHATE - LAHDAR - TOUABET - GHIAE - KHATAZAKANE - SAADLA ET HRARA -PROVINCE DE SAFI-	2 700 000.00 DH (DEUX MILLIONS SEPT CENT MILLE DIRHAMS H.T)	07/07/2020 à 09 h

Le dossier des consultations architecturales peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Architectes peuvent :
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 -Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation architecturale.

N° 4377/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION REGION MARRAKECH-SAFI
 DIRECTION PROVINCIALE DE SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT n° : 24/SI/2020 en Lot Unique

Le 07/07/2020 à 10h, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage TTC	Date et heure d'ouverture
24/SI/2020	Les études techniques et le suivi tous corps d'état des TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 20 (Vingt) ESPACES D'ENSEIGNEMENT PRESCHOOLAIRE : LA CLASSE, LE SANITAIRE, LA COUR ET LE MUR DE SEPARATION DANS LES COMMUNES SUIVANTES: CHAHDA - SIDI TIJJI - BOUGUEDRA - LABKHATI - GORAANI - LAMRASLA - LAMSABIH - LAMAACHATE - LAHDAR - TOUABET - GHIAE - KHATAZAKANE - SAADLA ET HRARA -PROVINCE DE SAFI-	60 000.00 DH (SOIXANTE MILLE DIRHAMS TTC)	07/07/2020 à 10h

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale de l'AREF MS à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

* **Pour les entreprises installées au Maroc :** Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant : domaine d'activité: **D14, D15, et D16**

* **Pour les entreprises non installées au Maroc :** Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 4378/PA

ETUDE MAITRE MOHAMED KARIM DOULIAZAL NOTAIRE A CASABLANCA 465 BVD AMBASSADEUR BEN AICHA APPT 41 4 ETAGE CONSTITUTION DE LA SOCIETE « URBAT MAROC » S.A.R.L

Aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Mohamed Karim DOULIAZAL, Notaire à Casablanca, en date du 16.03.2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée avec les caractéristiques suivantes :

Dénomination : " URBAT MAROC " S.A.R.L. OBJET : La société a pour objet : - Toutes opérations de promotion immobilière, acquérir, construire et aliéner tous immeubles à usage d'habitation, professionnel, administratif et commercial. SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca, 55 Boulevard la Corniche, Bourgogne. DUREE : La durée de la société reste fixée à 99 années consécutives.

APPORTS Le capital est divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 100,00 DHS chacune portant le numéro de 1 à 100 sont entièrement libérées en rémunération des apports en numéraire et répartie comme suit :

1- Mr REDA SEBTI ... 8.000,00 DHS
2- Mme Nihal SEFRAOUI ... 2.000,00 DHS
Soit au total : 10.000,00 DHS

CAPITAL SOCIAL Le capital social de la société est donc fixé à la somme de DIX MILLE DIRHAMS (10.000,00 DHS), divisé en Cent (100) parts sociales, de CENT (100,00 DHS) Dirhams chacune, numérotées de 1 à 100, toutes souscrites en numéraire et libérées en totalité, elles sont attribuées aux associés proportionnellement à l'apport de chacun, soit :

1- Mr REDA SEBTI ... 80 parts
2- Mme Nihal SEFRAOUI ... 20 parts
Soit au total : 100 parts GERANCE : La société est administrée et gérée, pour une durée illimitée, par Monsieur REDA SEBTI. La société sera valablement engagée pour tous les actes la concernant par la signature unique du gérant.

Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Casablanca le 20.05.2020. Registre de commerce : 461143.

Pour extrait et mention Maître Mohamed Karim DOULIAZAL

N° 4380/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION REGION SOUSS MASSA DIRECTION PROVINCIALE D'INEZGANE AIT MELLOUL SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Séance publique) APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 25/ INV-INZ/2020

Le 06/07/2020 à 11h00 min, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction provinciale à Inzegane Ait Melloul à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Lot 1 : Les essais et contrôle des matériaux des travaux de création de l'école Ibn Rochd à la commune d'Ait Melloul - Préfecture d'Inzegane Ait Melloul.
- Lot 2 : Les essais et contrôle des matériaux des travaux de lacréation du lycée collégial Anassbounumal à la commune d'Inzegane - Préfecture d'Inzegane Ait Melloul.

- Lot3 : Les essais et contrôle des matériaux des travaux du projet de création du lycée qualifiant Ibn Haitam à la commune de dcheira - Préfecture d'Inzegane Ait Melloul.
- Lot4 : Les essais et contrôle des matériaux des travaux du projet d'extension et remplacement de l'école Al amal à la commune d'Ait Melloul - Préfecture d'Inzegane Ait Melloul.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction provinciale d'Inzegane Ait Melloul - Service des Affaires Administratives et Financières, situé à Bv Moulay Abdellah à Inzegane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des couts des prestations établis par le maitre d'ouvrage en toutes taxes comprennent :

- Lot 1 : 54 000.00 (cinquante-quatre mille dirhams)
- Lot 2 : 90 000.00 (quatre-vingt-dix mille dirhams)
- Lot 3 : 96 000.00 (quatre-vingt-seize mille dirhams)
- Lot 4 : 49 200.00 (quarante-neuf mille deux cent dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre à ladite direction.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 9 du règlement de consultation. Un certificat de qualification et de classification ou sa copie légalisée :

Activité EG ; Qualifications demandées EG.1 ; Catégorie 4. Activité CQ ; Qualifications demandées CQ.1 ; Catégorie 4

N.B : Les pièces déposées doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original. N° 4381/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU NORD Gestion des installations

d'AEP au niveau des gérances rurales (Bni Idder, Al Kharroub, Bghaghza et Ain Lahcen). AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°64DR9/C/AMN/4/2020

Séance publique La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : Gestion des installations d'AEP au niveau des gérances rurales (Bni Idder, Al Kharroub, Bghaghza et Ain Lahcen).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises telles que définies par l'article 1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise L'estimation du coût des prestations s'élève à 1810272,00DHTTC. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 18200DH.

-Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>. -Les cahiers généraux et

le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis. L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 08/07/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 4382/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle De L'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Académie Régionale d'Éducation et de Formation Région Marrakech Safi Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT n° : 25/SI/2020 en Lot Unique

Le 07/07/2020 à 11h, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivant:

N° AO	OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage	Date et heure d'ouverture
25/SI/2020	L'avis géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de fouilles et le contrôle de la qualité des matériaux DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 20 (Vingt) ESPACES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE : LA CLASSE, LE SANITAIRE, LA COUR ET LE MUR DE SEPARATION DANS LES COMMUNES SUIVANTES: CHAHDA - SIDI TIJJI - BOUGUEDRA - LABKHATI - GORAANI - LAMRASLA - LAMSABIH - LAMAACHATE - LAHDAR - TOUBABET - GHIAIE - KHATAZAKANE - SAADLA ET HRARA -PROVINCE DE SAFI-	60 000,00 DH (SOIXANTE MILLE DIRHAMS TTC)	07/07/2020 à 11h

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement :

Activités	Qualifications exigées	Catégorie
Etudes géotechniques	EG.1	4
Contrôle Qualité	CQ.1	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N° 4379/PA

STE WOOD TRAVAUX ET EQUIPEMENT S.A.R.L RC n° : 49715

1) Aux termes d'un ASSP en date du 03/02/2020 enregistré à Meknès le 04/02/2020, il a été établi les statuts dont les caractéristiques suivantes :

Dénomination : STE WOOD TRAVAUX ET EQUIPEMENT S.A.R.L
Objet : TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTIONS

Siège Social : N° 83 RDC LOT AL ANOUAR GARAGE N°2 MEKNES

Capital Social : fixé à la somme de CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00) Dirhams divisé en MILLE (1000) Parts de Cent (100) Dirhams chacune, entièrement libérées en numéraire et attribuées ainsi qu'il suit :

- Mr. GRAOUI BRAHIM ... 334 parts sociales.
- Mr. AMMARI BRAHIM ... 333 parts sociales.
- M/m. AMRAOUI SOUMAYA ... 333 parts sociales.

TOTAL ... 1000 parts sociales

Gérance : La société gérée et administrée par Mr. GRAOUI BRAHIM

Exercice Social : Du 1er Janvier au 31 Décembre
Bénéfices : Après prélèvement de 5% des bénéfices pour la réserve légale, le surplus est mis à la disposition de l'assemblée Générale pour attribution.
2) Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de premier Instance de Meknès, le 01/06/2020 sous le n°1431

N° 4383/PA

SUL TURQUE

Siège social : LOT RIAD ERRAHMA GH 1 IMM 3 MAGASIN N°2 DAR BOUAZZA CASABLANCA

I- Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 04 Mars 2020 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet : la société a pour objet directement : Marchand effectuant import-export et La distribution de tous produits, matières, pièces, marchandises ou matériels.

- Dénomination : « SUL TURQUE » « SARL »
- Siège : LOT RIAD ERRAHMA GH 1 IMM 3 MAGASIN N°2 DAR BOUAZZA - Casablanca.
- Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1000 parts de 100.00 DHS répartie comme suite : - Monsieur KOUBAA Youssef: 50.000,00 DH et Monsieur KAYGUSIZ CUMA: 50.000,00 DH.

- Gérance : La société est gérée Et Administrée par : Monsieur KOUBAA Youssef et Monsieur

KAYGUSIZ CUMA en qualité des cogérants pour une durée illimitée, Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.

II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 735263 en date du 04/06/2020

- Inscription : la société est inscrite au registre de commerce à Casablanca sous le n° 461199. Pour extrait et mention gérance. N° 4384/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE OUEZZANE CERCLE OUEZZANE COMMUNE SIDI REDOUANE AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 1/2020

Le à partir de 20/7/2020 à 11H00 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion Annexe Région N° 264 Qu.Ennahda 1 Ouezzane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à : la Consultation Architecturale pour la Construction de Batiment (Construction de logement avec Rez de chaussée plus 1er étage) située au centre de la commune territoriale de Sidi Redouane .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune de Sidi Redouane, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :214000,00Dhs HT .

Le contenu ,la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Commune Sidi Redouane.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics : http /www.marchespublics.gpv.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 4385/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'IFRANE CONSEIL PROVINCIAL IFRANE SERVICE DES MARCHES AVIS DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2020/BP

Le 08/07/2020 à 11 h 00mn, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial d'Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UN SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE A LA VILLE D'IFRANE» «PROVINCE D'IFRANE» Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : (www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille dhs (5 000,00 Dhs).

- L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent Quatre Vingt Seize Mille Quatre Cent dhs,00 Cts (296 400.00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la DAFP du Conseil Provincial d'Ifrane

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électroniques.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4386/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SEFROU CERCLE EL MENZEL CAIDAT BEN YAZGHA COMMUNE AIN TIMGUENAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2020/ILDH Réservé à la petite et moyenne entreprise, coopérative, union de coopératives ou auto entrepreneur

Le 09/07/2020 à 11 heure

du matin , il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune Ain Timguenai , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour la surélévation du 1er étage du centre polyvalent à Zaouia centre à la Commune Ain Timguenai relevant de la province de Sefrou.

* Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Commune AinTimguenai , il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma .

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Huit Mille dirhams (8.000,00 DH).

* Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: DEUX CENT QUATRE VINGT MILLE SEPT DHS, 00 CTS (280.746,00 Dhs)

* Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

* Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune AinTimguenai

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Mr le Président de la Commune Ain Timguenai.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics avant le 09/07/2020 à 11 heures.

* Les concurrents peuvent contacter le bureau technique de la Commune pour visiter le lieu des travaux objet du présent appel d'offres.

* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Pour plus d'information contacter le bureau technique de la Commune .

N° 4387/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SEFROU CERCLE EL MENZEL CAIDAT BEN YAZGHA COMMUNE AIN TIMGUENAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 03/2020/ILDH Le 13/07/2020 à 11

heure du matin , il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune Ain Timguenai , à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour Acquisition des canalisations PEHD et accessoires pour évacuation des eaux grises à l'extérieur du centre Zaouia Bougrine à la Commune Ain Timguenai.

* Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Commune AinTimguenai, il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma .

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille dirhams (10.000,00 DH).

* Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: QUATRE CENT QUATORZE MILLE QUATRE CENT TRENTE DEUX ,00 Cts (414.432,00 Dhs)

* Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

* Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune AinTimguenai

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Mr le Président de la Commune Ain Timguenai.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics avant le 13/07/2020 à 11 heures.

* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4388/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE SEFROU CERCLE EL MENZEL CAIDAT BEN YAZGHA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE D'EL KELA A DES SRAGHNA SECRETARIAT GENERAL DBM

Avis Rectificatif

IL est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert N° :10/2020/INDH publié au quotidien Libération sous n° 9028 du 30-31/05/2020 est modifié comme suit :

- lire : - Avis N° : 11/2020/FDR

N° 4390/PA

COMMUNE AIN TIMGUENAI AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 04/2020/CAT

Le 16/07/2020 à 11 heure du matin, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune Ain Timguenai, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre des prix pour l'acquisition des canalisations et accessoires pour réseau d'assainissement liquide au centre Zaouia Bougrine Commune Ain Timguenai.

* Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Commune AinTimguenai, il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma .

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept Mille dirhams (7.000,00 DH).

* Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE DIRHAMS ,80 Cts (261.892,80 Dhs)

* Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

* Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Commune AinTimguenai

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Mr le Président de la Commune Ain Timguenai.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

- Soit transmis par voie électronique dans le portail marocain des Marchés Publics avant le 16/07/2020 à 11 heures.

* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 4389/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TINGHIR
CERCLE D'ALNIF
Caïdat D'ALNIF
Commune
Territoriale D'Alnif
N° : 251 / 2020
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX
N°05/CA/2020
Du 16/07/2020

Le 16 juillet 2020 à 11 h il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune territoriale d'Alnif province Tinghir, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 05/CA/2020 relatif à Fourniture de Conduite de distribution d'eau potable et Accessoires au profit De Divers Douars de La Commune Territoriale D'Alnif Province Tinghir. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service technique de la commune territoriale d'Alnif. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marches-publics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à : 25.000,00 vingt cinq mille dirhams. L'estimation du coût de la prestation établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Quatre cent quatre vingt mille dirhams (480.000,00 DHS) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent: -Soit procéder à l'envoi électronique des offres à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la commune Alnif province Tinghir -Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au président de la commune d'Alnif province tinghir. -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les échantillons exigés par l'article 9 du règlement de consultation doivent être déposés au service des marchés de la commune au plus tard le 15/07/2020 à 11h00mn. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 11 du règlement de consultation.

N° 4391/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Rabat-Salé- Kenitra
Province de Kenitra

Caïdat Mograne
Commune de Mograne
Division des affaires
Administratifs
Financière et juridique
Bureau des marches
public
et bon de commande
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 08/2020
Le Mardi 07 juillet 2020 à 09h00 du matin, il sera procédé, dans le bureau du Monsieur le Président du Conseil Communal Mograne à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur les prix N° 08/2020 relative aux : « Travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable aux douars : Zghariyine, El Melalka et El Melalka Omarate, Commune de Mograne » (LOT UNIQUE). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune Mograne, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à 50 000,00dhs (cinquante mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme 1.126.562,40Dhs TTC (un million cent vingt six mille cinq cent soixante deux Dirhams quarante centimes) TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt

des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent: -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de Mograne. -Soit les envoyer par courrier électronique conformément aux dispositifs du décret du ministre de l'économie et de la finance N° 14-20 en date du 04-09-2014 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés et au nom de Monsieur le Président de la Commune de Mograne. -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis. ***Observation : - Une visite des lieux sera organisée à l'intention des concurrents désirent participer à cet appel d'offre le : Mercredi 24 Juin 2020 à 10h00. - Les échantillons et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le Bureau service technique de la commune au plus tard la veille de la date d'ouverture des plis à partir de 10h00 à 16H30. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 4392/PA
Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Rabat-Salé- Kenitra
Province de Kenitra
Caïdat Mograne
Commune de Mograne
Division des affaires
Administratifs
Financière et juridique
Bureau des marches
public
et bon de commande
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°09/2020
le Mercredi 08 Juillet 2020 à 09h00 du matin, il sera procédé, dans le bureau du Monsieur le Président de la Commune Mograne à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur les prix N° 09/2020 relative aux : «Travaux d'extension de réseau BT pour électrification d'un centre de qualification et de formation, terrain sportif à Mograne centre et d'un logement au douar Laouada à la Commune de Mograne» (Lot Unique) Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des marchés de la commune Mograne, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00dhs (dix mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme 182.990,54dhs TTC (cent quatre vingt deux mille neuf cent quatre vingt dix dirhams, cinquante quatre centimes) TTC. La visite du lieu est fixée, Vendredi 26 Juin 2020 à 10h00 du matin. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent: -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune de Mograne. -Soit les envoyer par courrier électronique conformément aux dispositifs de la décision du ministre de l'économie et de la finance N° 14-20 en date du 04-09-2014 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés et au nom de Monsieur le Président de la Commune de Mograne. -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 4393/PA

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran+ Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Amoudou
08.40 : Al Aouda
09.40 : Moudawala
10.10 : Hayati
11.30 : Oussrati - Inedit
12.20 : Capsule AtfalwaTakafa -Inedit
12.25 : capsules dédiées aux personnes à besoins spécifiques
12.30 : Ederb - R
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Al Wajh Al Akhar
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Lala laaroussa Best of -R-
16.10 : ChaoutAttani
17.40 : ZouajiMouhal
18.00 : Moudawala -R-
18.50 : Capsules dédiées aux personnes à besoins spécifiques
18.55 : Capsule AtfalwaTakafa - R
19.00 : JT en Français
19.20 : Aandi Soual Covid 19
19.40 : Lmadi la yamout - R
20.10 : Souhlifa (P1)
20.20 : Ederb
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : DounyaDouara
22.50 : SounaaForja
23.20 : Dernier bulletin d'information
23.40 : Telefilm ChaoutAttani
01.10 : Amoudou
02.10 : Al Aouda
03.10 : Ichtta Fi Awtane
04.10 : Amakin Fi Dakira - R
04.40 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
05.00 : Ederb - R
05.30 : Al Wajh Al Akhar - R
06.00 : Hayati - R

05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
06:30:00 : SABAHYAT 2M
07:30:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
08:05:00 : MAGAZINE
09:05:00 : MAGAZINE
09:55:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:00:00 : FEUILLETON : TAMAN AL HOUB
10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:00:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE : LALLA FATEMA
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:20:00 : FEUILLETON
13:55:00 : NEWS : ECO NEWS
14:05:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
14:25:00 : FEUILLETON : HOUB A3MA

16:15:00 : FEUILLETON : 3ALAQAT KHASA
17:40:00 : MAGAZINE : JUST FOR LAUGHS
18:05:00 : DESSINS ANIMES
18:25:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:35:00 : MAGAZINE
18:45:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
19:40:00 : FEUILLETON : FADILA
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE : LAHBIBA OUMMI
22:40:00 : MAGAZINE : 2M MAG
23:30:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
00:20:00 : FEUILLETON : FADILA
00:50:00 : MAGAZIN
01:50:00 : MAGAZINE
03:05:00 : FEUILLETON
03:55:00 : FEUILLETON
04:25:00 : MAGAZINE
05:30:00 : DOCUMENTAIRE

05h00 MATINALE
RADIO AR
07:00. Matinales Infos.
Tranche d'information : Journal d'actualité, revues de presse, Chroniqueurs, météo, Entretien.
10:05. Documentaire.
En ce moment.
11:05. Emission On s'dit tout.
12:00. Midi Infos. ...
15:05. Documentaire.
16:00. Midi Infos. ...
17:05. Emission On s'dit tout.
18:05. Emission L'Club. Talk-show sportif (55 min) , L'Club fera la part belle au football national et international avec des chroniqueurs et specialistes de renommé.
19h00 Soir Infos fr
22h05 Eco Débat
23h00 « Soir Infos ar »
00h05 " Emission L'Club